



# L'ŒIL EN COIN

NOVEMBRE  
2020

SYNDICAT NATIONAL AUTONOME DES ORTHOPTISTES



**Le télésoin,**  
nouvelle pratique  
pour les orthoptistes

• Page 34

Après 16 ans de bons  
et loyaux services,  
**au revoir Maria.**

• Page 11



**VEGA  
S'OCCUPE  
DE TOUT  
POUR MOI !**



PLUS DE  
**38 000**  
UTILISATEURS



**GESTION  
COMPTABLE**  
2035 INCLUSE



UNE PRISE EN MAIN  
**FACILE**  
& UNE HOTLINE  
**SANS FAILLE**



**LOGICIEL DE GESTION & TÉLÉTRANSMISSION**  
Lecteurs de Cartes Vitale • Tablette • Applications mobiles

Plus d'informations : 04 67 91 27 86  
[www.vega-logiciel-orthoptiste.com](http://www.vega-logiciel-orthoptiste.com)

## Confinement : c'est reparti

Comme vous le savez, la France est entrée depuis le 30 octobre dans un nouvel épisode de confinement. La situation sanitaire l'exige. Le Président de la République et le Gouvernement ont pris cette grave décision afin de préserver au maximum la population et les capacités d'accueil des services de réanimation de nos structures.

Contrairement au premier épisode appelé « 1<sup>ère</sup> vague », la médecine de ville est aujourd'hui sollicitée au-delà de l'accueil des cas urgents afin de ne pas reproduire la situation précédente qui a produit de nombreux retards de soins et des pertes de chances pour de nombreux patients.

C'est pourquoi les cabinets médicaux et paramédicaux assureront les prises en charge en respectant les conditions sanitaires les plus strictes.

Les orthoptistes, qu'elles ou ils soient en exercice libéral et/ou salarié, sont, comme tous les professionnels de santé, en première ligne pour prendre part au maintien d'un bon niveau de Santé Publique de la population nationale.

Le Conseil d'Administration du SNAO qui s'est démené quotidiennement lors de la première vague, a pris ses responsabilités en décidant, immédiatement, de se remettre au travail afin de collecter toutes les informations, de les analyser, de les transmettre et d'intervenir auprès des Pouvoirs Publics pour que les orthoptistes ne soient jamais oubliés ou lésés.

Ce Conseil d'Administration, issu de l'Assemblée Générale de fin septembre, accueille de nouvelles élues novices ou expérimentées, comme Véronique Dissat qui sert le SNAO depuis plus de 30 ans et qui sont toutes aussi motivées pour assurer la représentation des orthoptistes.

Dans ce numéro de l'Œil en Coin, d'une part vous sont présentées ces « nouveaux » membres du Conseil

d'Administration, et d'autre part nous saluerons les départs des celles et ceux qui ont assuré, pendant des années, un travail incomparable pour la profession au sein du SNAO.

Que l'on me permette ici de centrer mon propos sur le départ de Maria Plaza qui a décidé de passer la main après une décennie d'un travail colossal et quotidien qu'il est difficile de résumer en quelques phrases.

Le duo que nous formions, je le dis en toute modestie, a contribué à faire évoluer la profession au-delà de ce que nous osions imaginer 11 ans auparavant. Nous allons donc nous remettre au travail sans sa présence qui était, pour nous tous, un aiguillon et une motivation à aller toujours plus loin.

Qu'il me soit aussi permis de remercier Alexandra Isaac qui a assuré la rédaction en chef de cette revue dès son élection et qui boucle ce dernier numéro avec brio.

Merci à vous 2, merci à tous les membres sortants et en route pour de nouvelles aventures, vers l'infini et au-delà (de la crise Covid).



**Laurent  
MILSTAYN**  
Président  
du SNAO

### SOMMAIRE

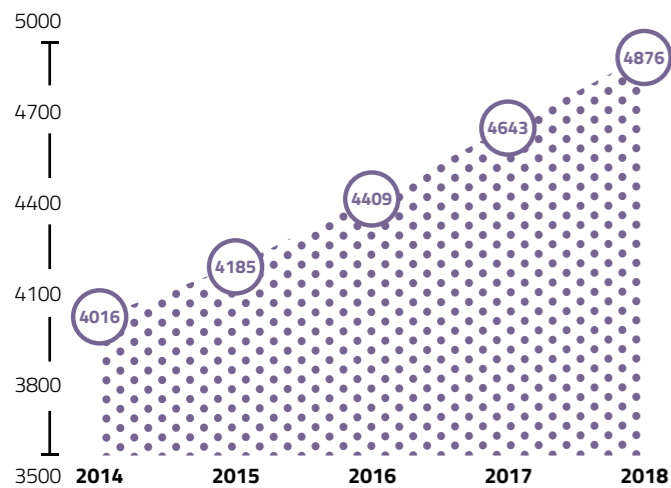
- 03** ÉDITORIAL
- 04** ACTUALITÉS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES
  - ▶ Démographie 2018 des orthoptistes
  - ▶ Le Ségur de la santé
  - ▶ Soirée étudiante virtuelle
  - ▶ Au revoir aux membres sortants
  - ▶ Le témoignage de Maria Plaza
  - ▶ Nouveaux membres du conseil d'administration
  - ▶ Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- 18** MANIFESTATIONS HISTORIQUES
  - ▶ 14 Juillet 2020 : hommage aux soignants.
- 21** ACTUALITÉS ORTHOPTIQUES EUROPÉENNES
  - ▶ Europe : des frontières physiques aux frontières administratives
- 24** DOSSIER CENTRAL
  - ▶ Actions de l'année 2019/2020
  - ▶ Le SNAO s'est refait une beauté
- 32** RÉGIONS
  - ▶ Un œil attentif sur... nos régions
- 34** PRATIQUE PROFESSIONNELLE
  - ▶ Guide pratique du télésoin en orthoptie dans le cadre des mesures exceptionnelles et temporaires liées à l'épidémie de Covid-19
- 40** EXERCICE SALARIÉ
  - ▶ Se former quand on est salarié... Une obligation !
- 42** FORMATION
  - ▶ Programme 2021
  - ▶ Fiches d'inscription UNRIO-DPC
- 46** PETITES ANNONCES
  - ▶ Offres d'emploi



# Démographie 2018 des orthoptistes

## Nombre d'orthoptistes en France

En 2018, il y a **4 876** orthoptistes en France, dont 4 751 en métropole et 125 en outre-mer.



## Évolution de ce nombre depuis 2014

Entre 2014 et 2018, le nombre d'orthoptistes a augmenté de **21%** dans la France entière. D'un point de vue régional, entre 2014 et 2018 cette évolution a été de :

- ▶ ≤ 16% dans 5 régions ;
- ▶ ≥ 26% dans 6 régions ;
- ▶ **Entre 17 et 25%** dans 7 régions.

Entre 2017 et 2018, le nombre d'orthoptistes a augmenté de **5%** dans la France entière, cette évolution a été de :

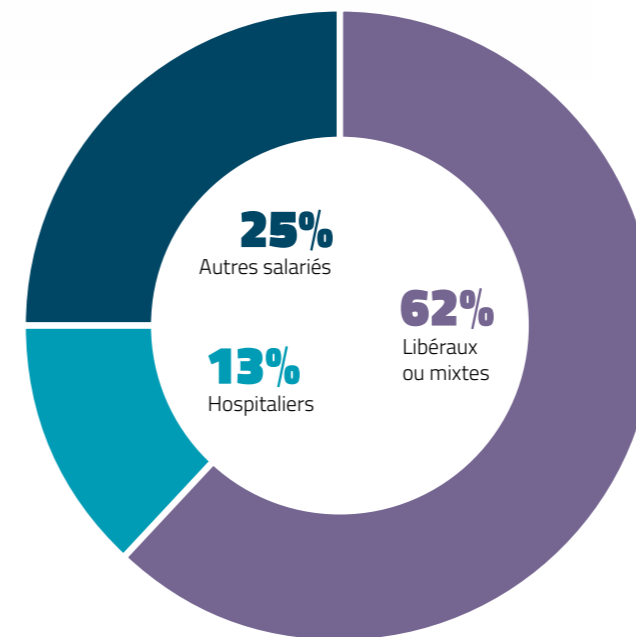
- ▶ 0% dans 3 régions ;
- ▶ > 8% dans 6 régions ;
- ▶ **Entre 1 et 8%** dans 9 régions.

## Densité

En 2018, on trouve 7,3 orthoptistes pour 100 000 habitants

- ▶ 9 régions ont une densité ≤ 6,3 ;
- ▶ 4 régions ont une densité ≥ 8,3 ;
- ▶ 5 régions ont une densité comprise **entre 6,4 et 8,2**.

	Densité en 2018 (pour 100 000 habitants)	Évolution de l'effectif entre 2014 et 2018	Évolution de l'effectif entre 2017 et 2018
France entière	7,3	21%	5%
France métropolitaine	7,3	21%	5%
Outre-mer	5,8	33%	10%
Auvergne-Rhône-Alpes	●	↑	↑
Bourgogne-Franche-Comté	●	↗	↗
Bretagne	●	↗	→
Centre-Val de Loire	●	↗	↑
Corse	●	↑	↗
Grand Est	●	↗	↗
Hauts-de-France	●	↑	↗
Ile-de-France	●	↗	↗
Normandie	●	↗	↗
Nouvelle Aquitaine	●	↗	↗
Occitanie	●	↗	↗
Pays de la Loire	●	↗	↗
Sud	●	↗	↗
La Réunion	●	↑	↑
Guadeloupe	●	↑	↑
Martinique	●	↗	↗
Guyane	●	↑	↑
Mayotte	●	↗	↗



## Modes d'exercices

En 2018, **62%** des orthoptistes ont une activité libérale ou mixte, **13%** sont des hospitaliers et **25%** sont salariés (hors hospitaliers).

	% de libéraux en 2018	Évolution des libéraux entre 2014 et 2018	Évolution des libéraux entre 2017 et 2018
France entière	62%	10%	3%
France métropolitaine	61%	10%	2%
Outre-mer	78%	42%	9%
Auvergne-Rhône-Alpes	●	↑	↑
Bourgogne-Franche-Comté	●	↑	→
Bretagne	●	↗	→
Centre-Val de Loire	●	↗	↑
Corse	●	↑	↓
Grand Est	●	↗	↑
Hauts-de-France	●	↑	↑
Ile-de-France	●	↗	↓
Normandie	●	↗	→
Nouvelle Aquitaine	●	↗	→
Occitanie	●	↑	↑
Pays de la Loire	●	↗	↓
Sud	●	↗	↓
La Réunion	●	↑	↑
Guadeloupe	●	↑	↑
Martinique	●	↑	↓
Guyane	●	↑	↓
Mayotte	●	-	-

**Orthoptistes ayant une activité libérale en 2018**

D'un point de vue régional, les orthoptistes ayant une activité libérale en 2018 sont de :

- ▶ < 57% dans 5 régions. À noter que dans la région Pays de la Loire, seuls 37% des orthoptistes ont une activité libérale ;
- ▶ > 67% dans 8 régions ;
- ▶ Entre 57 et 67% dans 5 régions.

**Évolution des orthoptistes ayant une activité libérale entre 2014 et 2018**

Entre 2014 et 2018, l'évolution du nombre d'orthoptistes ayant une activité libérale a augmenté de 10% dans la France entière. D'un point de vue régional, cette évolution est de :

- ▶ < 5% dans 3 régions ;
- ▶ > 15% dans 9 régions ;
- ▶ Entre 5 et 15% dans 5 régions.

**Évolution des orthoptistes ayant une activité libérale entre 2017 et 2018**

Entre 2017 et 2018, l'évolution du nombre d'orthoptistes ayant une activité libérale a augmenté de 3% dans la France entière. D'un point de vue régional, cette évolution est de :

- ▶ ≥ 5% dans 7 régions ;
- ▶ ≤ 0% dans 6 régions. Sud et Pays de la Loire ont perdu des orthoptistes libéraux depuis 2017 ;
- ▶ Entre 1 et 4% dans 4 régions.

	% des salariés (hors hospitaliers)	Évolution des salariés entre 2014 et 2018 (hors hospitaliers)	Évolution des salariés entre 2017 et 2018 (hors hospitaliers)
France entière	25%	46%	9%
France métropolitaine	25%	48%	9%
Outre-mer	14%	0%	20%
Auvergne-Rhône-Alpes	●	↑	↗
Bourgogne-Franche-Comté	●	↗	↗
Bretagne	●	↑	↑
Centre-Val de Loire	●	↗	↗
Corse	●	↗	↑
Grand Est	●	↗	↗
Hauts-de-France	●	↑	↑
Ile-de-France	●	↑	↑
Normandie	●	↑	↑
Nouvelle Aquitaine	●	↑	↗
Occitanie	●	↗	→
Pays de la Loire	●	↗	↗
Sud	●	↗	→
La Réunion	●	↓	↑
Guadeloupe	●	↓	→
Martinique	●	↑	→
Guyane	●	↗	↑
Mayotte	●	-	-

**Orthoptistes ayant une activité de salariés (hors hospitaliers)**

- ▶ On trouve ≤ 20% d'orthoptistes qui ont une activité salariée dans 7 régions ;
- ▶ On trouve ≥ 30% d'orthoptistes qui ont une activité salariée dans 5 régions ;
- ▶ On trouve entre 21 et 29% d'orthoptistes qui ont une activité salariée dans 6 régions.

**Évolution des orthoptistes ayant une activité salariée depuis 2014 (hors hospitaliers)**

Entre 2014 et 2018, l'évolution du nombre d'orthoptistes ayant une activité salariée (hors hospitaliers) a augmenté de 46% dans la France entière. D'un point de vue régional, cette évolution est de :

- ▶ ≥ 56% dans 7 régions ;
- ▶ Entre 36 et 56% dans 4 régions ;
- ▶ ≤ 36% dans 4 régions ;
- ▶ < 0% dans 2 régions. La Réunion et Guadeloupe ont perdu 20 et 33% d'orthoptistes salariés (hors hospitaliers) entre 2014 et 2018.

**Évolution des orthoptistes ayant une activité salariée depuis 2017 (hors hospitaliers)**

Entre 2017 et 2018, l'évolution du nombre d'orthoptistes ayant une activité salariée (hors hospitaliers) a augmenté de 9% dans la France entière. D'un point de vue régional, cette évolution est de :

- ▶ ≥ 14% dans 7 régions ;
- ▶ Entre 5 et 13% dans 4 régions ;
- ▶ ≤ 4% dans 4 régions. Guadeloupe et Martinique ont une croissance = 0% entre 2017 et 2018 d'orthoptistes ayant une activité salariée.

Cynthia LIONS

**NOTA BENE**

Nous nous permettons d'émettre des réserves au sujet des chiffres de cet article. Effectivement, il n'est pas toujours aisé de ne pas comptabiliser deux fois les orthoptistes qui exercent d'une façon mixte (salarié et libéral) et il pourrait y avoir des doublons.

De plus, nous avons énormément de mal à comptabiliser la totalité des orthoptistes salariés qui ne sont pas toujours enregistrés.



# Le Ségur de la santé

a réuni, du 25 mai au 10 juillet, le Premier ministre, le ministre des Solidarités et de la Santé, et les représentants de tout notre système de santé.

Animée par Nicole Notat, cette concertation portait sur différents sujets comme la revalorisation des carrières, l'organisation des soins dans les territoires, l'investissement, le numérique en santé, la gouvernance et l'inclusion des soignants aux prises de décision, la lutte contre les inégalités de santé, la psychiatrie, la recherche, mais aussi la santé des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les conclusions, présentées dans le rapport final remis par Nicole Notat à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, le 21 juillet 2020, constituent les bases d'un plan d'action concret construit autour de 4 "piliers":

1. Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent;
2. Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins;
3. Simplifier les organisations et le quotidien des équipes;
4. Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Le Ségur de la santé s'est appuyé sur de nombreuses contributions provenant d'acteurs du système de santé, de la consultation numérique des professionnels de santé et médico-sociaux, et de retours d'expérience territoriaux.

Maria Plaza, Secrétaire Générale du SNAO a assisté à distance le mardi 21 Juillet 2020 à la remise des conclusions du rapport de Nicole Notat à Olivier Véran.

Parmi les points soulevés lors de cette présentation, les orthoptistes peuvent s'intégrer dans ceux ci-dessous:

- ▶ Réforme de la formation initiale;
- ▶ Augmentation du nombre de places d'étudiants dès la rentrée 2021;
- ▶ Création de postes d'enseignants universitaires dans la formation paramédicale;
- ▶ Conforter le parcours LMD et faciliter les passerelles;
- ▶ Poursuivre en master après une licence;
- ▶ Augmenter et diversifier les lieux de stages;
- ▶ Transformer la formation continue;
- ▶ Décloisonner l'exercice hospitalier, l'exercice de ville et l'exercice en centres médicaux sociaux;
- ▶ Favoriser l'exercice mixte;
- ▶ Développer les stages en libéral mais aussi dans les centres médicaux sociaux;
- ▶ Valoriser l'exercice coordonné;
- ▶ Prévenir la perte d'autonomie;
- ▶ Réforme sur le grand âge;
- ▶ Développer la prise en charge de la malvoyance;
- ▶ Développer la télésanté (télésoin, télémedecine, recours à l'intelligence artificielle...);
- ▶ Intégrer la télésanté dans le domaine conventionnel;
- ▶ Prise en charge à 100% par l'état tant que les discussions sont en cours.

Ivo TRINTA, Laurent MILSTAYN

# Soirée étudiante virtuelle

Le 30 juin 2020 s'est tenue la traditionnelle soirée des jeunes diplômés. Habituellement organisée et gérée par Maria PLAZA, c'est sa secrétaire adjointe Karoline COURSAGET qui a pris la suite cette année.

Pour faire face à cette situation sanitaire, la réunion a eu lieu via la plateforme Teams, après inscription auprès de notre secrétaire administrative Gabrielle Sip. Nos intervenants, Mickaël De Magalhaes du Centre d'information des Professionnels de Santé – et Maître Christian Coursaget Avocat, se sont pliés à ce nouvel exercice de webconférence.

Le nombre d'inscrits a atteint un record, du fait de cette facilité virtuelle. **Toutes les facultés étaient représentées, et nous avons été jusqu'à 60 personnes connectées dont 30 ont tenu jusqu'au bout!**

## LES 3 THÈMES ABORDÉS ÉTAIENT :

1. L'Orthoptie: un métier à plusieurs facettes, textes, réglementations et obligations relatifs à la profession;
2. L'entrée dans l'exercice libéral;
3. Le salariat comme mode d'exercice.

Tout le monde a joué le jeu pour que les interventions se passent au mieux: micro coupé sauf pour l'intervenant, questions formulées par écrit et traitées au fur et à mesure.

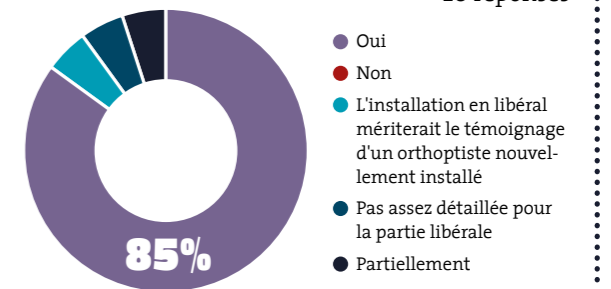
Un questionnaire de satisfaction en ligne a permis de mieux cerner le ressenti des participants. **Merci à ceux qui ont bien voulu prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.**

## IL EN RÉSULTE QUE :

- ▶ La tranche d'âge la plus représentée était celle des 22 ans;
- ▶ On retrouve une dominance de 95% de femmes;
- ▶ Les présentations étaient claires et pertinentes;
- ▶ Selon les personnes, les différentes interventions étaient soit trop techniques, trop détaillées, soit pas assez détaillées.

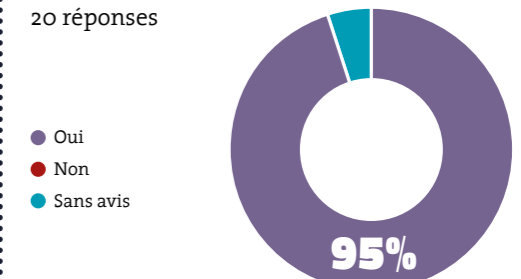
## LA SOIRÉE A-T-ELLE RÉPONDU À VOS ATTENTES?

20 réponses



## CONSEILLERIEZ-VOUS CETTE FORMATION AUTOUR DE VOUS?

20 réponses



En résumé, nous retiendrons d'après les retours, que la soirée a répondu majoritairement aux attentes des jeunes diplômés.

Il semble que la formule virtuelle serait à réutiliser à l'avenir versus la formule présentielle car elle permet de faciliter la participation et donc de toucher un nombre plus important de personnes.

En revanche, côté intervenant, il n'est pas facile de dérouler sa présentation face à un public « invisible ». En effet, impossible de voir la réaction de son public, pour mieux s'y adapter...

Merci à nos intervenants extérieurs Mickaël De Magalhaes du Centre d'information des Professionnels de Santé, et Maître Christian Coursaget - Avocat, pour leurs aimables participations. **À très bientôt lors des prochains rendez-vous dont les thèmes seront : les journées sur l'installation en libéral et la journée du salariat.**

Karoline COURSAGET  
Secrétaire Adjointe du SNAO



## Délégué(e)s Régionaux

Par ailleurs, de nouvelles élections pour désigner les délégués régionaux du SNAO sont en cours. À cette occasion, 2 des plus anciennes ont aussi décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Toutes 2 sont, depuis des décennies, les représentantes dans leurs régions respectives du syndicat et assument, ou ont assumé, la présidence de leurs URPS. Ainsi nous voulons remercier chaleureusement :



**FLORENCE BAGNOL** qui, après avoir été Déléguée Régionale Languedoc-Roussillon et Présidente de l'URPS, a accepté de partager la responsabilité régionale avec Christine en formant ainsi un duo inédit à la tête de cette grande région Occitanie.

Merci du fond du cœur à toutes les 2 pour ces nombreuses années à nos côtés avec un engagement de tous les instants.



**CHRISTINE DESCLAUX** qui, après avoir été Déléguée Régionale Midi-Pyrénées et Présidente de l'URPS, est devenue Déléguée Régionale Occitanie et Présidente de l'URPS.

Nous savons que vos successeurs seront à la hauteur puisque « élevé(e)s » par vous.

# Au revoir aux membres sortants

## Renouvellement du Conseil d'Administration et des Délégué(e)s Régionaux

### Conseil d'Administration

Comme tous les ans, le Conseil d'Administration du SNAO est renouvelé par tiers ce qui veut dire que 5 postes doivent être soumis à élection. Cette année plusieurs membres du Conseil d'Administration avaient décidé de ne pas briguer un nouveau mandat. Nous souhaitons ici leur exprimer notre gratitude pour avoir donné de leur temps et de leur énergie et contribué ainsi à la défense et à l'évolution de la profession.



**ANNE CAROLINE GOISSEN** qui a été élue en 2017 et a donc accompli un mandat complet de 3 ans.



**DANIEL CLAEYS** qui a été élu en 2016 et qui a décidé de laisser sa place après 4 ans.



**ALEXANDRA ISAAC** élue en 2018 et qui a immédiatement assumé la lourde tâche de rédactrice de l'Œil en Coin avec opiniâtreté et constance.

## Secrétaire Générale

Maria Plaza a, elle aussi, pris la décision de retrouver un peu de liberté et de laisser de côté le syndicat qui lui a demandé un investissement sans limite.

Me voilà « orphelin » de mon alter-ego et de ma moitié (syndicale).

En 11 ans de vie (syndicale) commune, que de dossiers avons-nous traités, que de réunions avons-nous animées, que de négociations avons-nous menées et que d'avancées avons-nous obtenues.

Une liste complète de tout ce que nous avons pu faire et obtenir ensemble serait trop longue et fastidieuse.

Juste, pour rafraîchir les mémoires pourrais-je citer :

- ▶ Inclusion du Neuro-visuel dans nos compétences;
- ▶ Valorisation et revalorisation de la Basse Vision;
- ▶ Élargissement du décret de compétences;
- ▶ Revalorisation de tous les actes de rééducation et de réadaptation;
- ▶ Revalorisation et réécriture des bilans;
- ▶ Disparition de la notion de temps pour les bilans;
- ▶ Droit de prescription;
- ▶ Renouvellement adaptation des corrections optiques avec accès direct;
- ▶ et tant d'autres choses.

11 ans c'est long, 11 ans c'est court mais ces 11 ans et des brouettes en liaisons quasi quotidiennes ont été un ravissement pour moi et sont passés trop vite.

Merci à toi Maria, merci de m'avoir engueulé, merci de m'avoir soutenu, merci de m'avoir épaulé, merci de m'avoir contredit... quand c'était nécessaire. Merci pour tous ces dimanches, tous ces samedis, toutes ces soirées, toutes ces nuits consacrées à la défense et à la promotion de l'orthoptie et des orthoptistes.



Certes nous n'étions pas toujours d'accord mais nous n'avons jamais explosé en vol.

Je crois que nous avons formé un super duo pour la profession et que le respect entre nous était notre mot d'ordre. Complicité, accrochages, concertation, amitié et prises de décisions cruciales pour la profession ont rythmé nos vies pendant ces 11 dernières années.

Pour punition (ou remerciement), un séjour nautique au pays des Vikings sur un Drakkar moderne avec cabines t'a été offert. Profites-en bien avec Henri si Miss Covid le permet.

Et, bien entendu, on attend les photos!  
Laurent Milstayn





# Le témoignage de Maria Plaza

**Que dire, 11 ans... 11 ans et demi en fait, avec la Covid-19 qui nous a obligé à reporter l'Assemblée Générale. 11 ans et demi de Secrétariat Général et 16 ans au Conseil d'Administration...**

**Alors forcément, c'est une grosse partie de ma vie et bien sûr, cela va me manquer. Mais je pars sereine, car quand je me retourne, je me dis que tout ce que j'ai réalisé n'est pas si mal finalement.**

**J**e suis une femme de convictions, elles sont ce qu'elles sont, elles sont sûrement critiquables, mais elles ont le mérite d'exister. Et pendant ces 16 ans, je me suis battue pour mes convictions. Et mes convictions, lorsque je me suis lancée dans le syndicalisme, étaient simples : nous avons une superbe profession, il faut la faire connaître et reconnaître et il faut que nous puissions vivre décemment de notre activité.



Si je dois retenir quelques actions fortes, je dirais que j'ai lancé le clin d'œil afin de créer un lien entre le SNAO et ses adhérents, j'ai mis en place un service juridique qui nous permet de donner des réponses de qualité aux adhérents du SNAO, j'ai obtenu que le fait de prendre en charge un patient en basse vision ne soit plus une perte d'argent et que nous ayons une cotation pour les troubles neuro-visuels. Pour ces points, je dis JE, car ça a vraiment été mon combat.

Mais il y a tout le reste aussi, la mise en place des URPS, le lien avec les délégués régionaux, les échanges avec les adhérents, les négociations diverses et variées, les rendez-vous à droite et à gauche, les auditions pour les différents rapports, la réforme des études, le 1<sup>er</sup> acte de télémedecine, un nouveau décret de compétences, le droit de prescrire, l'acte de réfraction, le renouvellement, le télésoin et 2 négociations conventionnelles, dont une, la dernière qui a fait beaucoup de bien à nos finances et dont je suis très fière car aujourd'hui, nous ne sommes plus les derniers de la classe puisque nos revenus sont supérieurs à ceux des orthophonistes (de peu et selon les AGA).

Tout cela ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique, il y a eu beaucoup de frustration, d'échecs, de mails à 2h du matin, de week-end de travail, de journées barrées sur l'agenda... Ah ça, on l'a barré l'agenda! mais on a tenu bon, on a bien bossé.

Quand je dis ON, je parle des différents conseils d'administration qui se sont succédé pendant ces 11 ans, et donc de personnes comme Nadine, Eve, Frédérique, Karoline, Cynthia, Léa, et bien d'autres... Et puis surtout Laurent.

**Laurent et moi, nous nous complétons, comme je dis souvent cette notion de good cop/bad cop marchait bien. Nous étions réactifs, engagés, motivés, volontaires, solidaires et force de proposition. Alors merci Laurent, merci d'avoir partagé cela avec moi.** Il y a toujours eu du respect entre nous et tu n'as jamais cherché à être le chef. Ta présidence, tu l'as partagée avec moi et ça, tout le monde ne l'aurait pas fait. Nous avons toujours travaillé main dans la main. Ça a été un plaisir de travailler avec toi. Nous sommes partis de loin, sans expérience, sans connaissance, juste avec notre volonté de bien faire, sans nous connaître et finalement nous avons formé un chouette duo dont l'action est indissociable. Merci de ta confiance.

Et puis le rôle de Secrétaire Générale, c'est aussi la gestion au quotidien du SNAO, cette mission je l'ai d'abord menée avec Verena Metzger, pilier



historique du syndicat, qui connaissait par cœur la maison et qui m'a beaucoup aidée, beaucoup apportée. Puis je l'ai menée avec Gabrielle. Je tiens à dire que je suis ravie d'avoir travaillé avec elle. Je souhaite la remercier pour la qualité de nos échanges, l'efficacité de son travail et son soutien tout au long de ces années. J'ai rencontré une belle personne et j'espère que notre relation perdurera.

Je voudrais également remercier Véronique Dissat, figure emblématique du SNAO, membre du conseil d'administration pendant de très nombreuses années. C'est elle qui m'a poussée à prendre le poste de secrétaire générale et elle a toujours été d'un énorme soutien. Alors merci beaucoup Véronique.

*Donc, oui, ça va être bizarre à partir de demain, mais je pars contente, fière de mon bilan.*

Et puis, j'ai beaucoup appris pendant toute cette période. J'ai appris car de nombreuses fois, je me suis retrouvée face à mon incompetence, et qu'il a fallu que je me remette en question, que je me batte, que j'apprenne encore et encore, pour pouvoir avancer et réussir.

Tout cela a été une expérience extraordinaire, rude mais extraordinaire. Alors finalement, merci à vous de m'avoir élue, sans vous, je n'aurais pas connu tout cela. **Merci à tous pour votre soutien et vos sourires tout au long de ces années.**

Ce que j'ai fait, finalement je l'ai fait pour moi, car j'avais envie de le faire. Je l'ai fait pour mes convictions, pour la profession, pour vous tous orthophonistes. Je n'attendais rien, j'ai juste voulu donner, sans attendre rien en retour, et finalement, j'ai beaucoup reçu.

**Alors merci à vous. Maria PLAZA Maria.plazaperrin@gmail.com**

# Nouveaux membres du Conseil d'Administration

## ANAÏS

Je suis diplômée de l'école de Lyon en 2019 et j'exerce depuis aout 2019 dans un cabinet en collaboration à Grenoble.

J'ai tout de suite remarqué l'implication des membres du SNAO pour l'évolution de notre métier, y participer me semble être une reconnaissance envers ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour toutes les années passées et qui en donneront à l'avenir. En tant que jeune diplômée, je suis motivée pour m'investir dans ces actions afin de pouvoir apporter une aide à la réalisation des projets. Je suis aussi déterminée à apporter un soutien à tous les orthoptistes afin que nous puissions exercer dans les meilleures conditions possibles.

Anaïs DECLOEDT



## CHARLOTTE

Diplômée de l'école de Marseille en 2010, j'exerce depuis en libéral au sein d'un cabinet pluridisciplinaire.

J'aime énormément notre métier et j'aimerais qu'il soit reconnu à sa juste valeur, c'est pourquoi j'ai décidé de m'engager au sein du SNAO. J'espère faire de mon mieux!

Charlotte GENELOT

## VÉRONIQUE

Se présenter en quelques lignes, lourde tâche après 40 ans de syndicalisme.... Ressasser le passé, ce n'est pas mon truc, je suis plus dans le présent et l'avenir.



Si la crise du COVID a permis aux libéraux de réaliser qu'ils "avaient" une URPS de référence, un organisme régional qui les représentait, il m'a, nous a permis d'agir, d'être présents auprès des professionnels, en leur trouvant des moyens de reprendre leur activité avec plus de sérénité. Les nombreux remerciements, marque de sympathie que nous avons eu, tant par mail, qu'à l'oral sur les points de distributions (visières, masques, gels et flyers), la spontanéité et disponibilité des collègues qui m'ont, nous ont aidé, a fait chaud au cœur et redonne de la motivation. Motivation à continuer, à reprendre...

Me représenter au CA pour une xième fois, et dernière fois... Pour quoi faire? Pour poursuivre certains mandats en étant mieux informée (ANDPC, URPS), et surtout pour arriver à les transmettre, ce sera mon pari, car personne ne se bouscule pour prendre mes postes actuels...

Véronique DISSAT

# Renouvellement partiel du Conseil d'Administration le 27 mars 2021 à Nantes



Conformément aux statuts du SNAO, le vote pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration sera effectué au cours de l'assemblée Générale du 27 mars 2021 à Nantes.

Nous vous invitons à présenter votre candidature afin d'occuper ces postes pour un mandat de 3 ans. Venez donner de votre énergie et de votre temps pour la promotion de votre profession et la défense de vos intérêts et de vos droits.

Pour déposer votre candidature merci de nous envoyer un mail ou un courrier dans lequel vous vous présenterez et vous indiquerez en quelques lignes vos motivations. Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous remercions pour votre engagement.

### LE CONSEIL DU SNAO :

22 rue Richer 75009 PARIS  
Mail : contact@orthoptiste.pro

## Le nouveau Bureau du SNAO :

**Président :** Laurent MILSTAYN  
**Secrétaire générale :** Cynthia LIONS  
**Trésorière :** Mathilde DU PONT  
**Vice-Présidents :** Léa BOUGA et Ivo TRINTA  
**Secrétaires adjointes :** Karoline COURSAGET et Mélanie ORDINES





## L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (RCP)

### TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

En tant que professionnel de santé, votre responsabilité peut être mise en cause par un patient. Si elle ne remet pas nécessairement en question votre compétence, la plainte d'un patient peut profondément vous affecter et avoir un impact financier important. Raison pour laquelle, depuis la loi dite « Kouchner » du 4 mars 2002, il est devenu obligatoire pour tout praticien libéral de souscrire une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP). **Alors, qu'est-ce que la responsabilité médicale professionnelle, dans quels cas peut-elle être engagée et que couvre la RCP ?**

#### LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE PROFESSIONNELLE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

La responsabilité médicale est la responsabilité encourue par un professionnel du soin ou par un établissement de santé, lorsqu'un acte de prévention, de diagnostic ou de soins est à l'origine de dommages envers le patient concerné. Pour que la responsabilité d'un praticien ou de son employeur soit engagée, il faut qu'il soit prouvé qu'il y ait eu :

- Une faute, définie comme le défaut de « soins consciencieux, attentifs et conformes aux données acquises de la science ».
- Un préjudice subi par le patient.
- Et un lien de causalité entre ladite faute et le préjudice.

#### FAUTE MÉDICALE

Une faute médicale peut être retenue contre un praticien s'il est prouvé qu'il n'a pas tout mis en œuvre (ou qu'il n'a pas correctement mis en œuvre) les soins nécessaires pour guérir le patient. Il est à noter que les professionnels de santé ne sont pas tenus à une obligation de résultat (c'est-à-dire de guérison du patient), mais à une obligation de mise en œuvre des moyens appropriés (pour que le patient recouvre la santé).

#### 3 TYPES DE RESPONSABILITÉS MÉDICALES

Dans le cadre de votre pratique, vous pouvez être confronté(e) à 3 types de

responsabilités médicales différentes : la responsabilité civile médicale (dont l'objectif est d'indemniser une victime) ; la responsabilité pénale médicale (lorsque la victime d'actes médicaux saisit un juge pénal) et la responsabilité disciplinaire (qui couvre une atteinte aux règles déontologiques de la profession médicale, atteinte dont la gravité est appréciée par votre instance ordinaire).

#### POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RCP ?

Nous l'avons vu plus haut, tous les professionnels de santé exerçant en libéral sont dans l'obligation de souscrire une assurance RCP. Cette obligation est liée à la nécessité d'indemniser les victimes des fautes médicales : la hauteur des sommes concernées au regard du niveau de solvabilité des praticiens libéraux rend indispensable la prise en charge par une assurance.

Pour tout manquement à cette obligation, la sanction peut être lourde (jusqu'à 45 000 € d'amende et l'interdiction d'exercer).

La loi n'oblige pas, en revanche, les praticiens salariés ou hospitaliers à souscrire une assurance RCP personnelle, puisqu'ils sont couverts par leur employeur ; cependant, il leur est tout de même recommandé de s'assurer personnellement en complément des garanties souscrites pour leur compte par leur employeur, car leur responsabilité médicale

peut être recherchée dans certains cas. De surcroît, certains établissements ne couvrent pas le professionnel de santé lorsqu'il est mis en cause personnellement devant les juridictions pénales ou ordinales.

#### CE QUE COUVRE L'ASSURANCE RCP

La RCP a pour objectif d'assurer la responsabilité civile médicale du praticien libéral lorsque celui-ci est mis en cause dans ses activités de prévention, de diagnostic et de soins. Cela inclut une couverture contre les conséquences pécuniaires des fautes médicales.

En cas de mise en cause d'un praticien libéral par un patient, l'assurance RCP a pour objectif de :

- Rechercher des solutions amiables, en tout premier lieu.
- Assurer la défense du praticien et prendre en charge les frais de procès devant toutes les juridictions (civile pour fautes, pénale pour infractions) ou devant l'instance ordinaire (attention, le contrat RCP n'a jamais vocation à prendre en charge les amendes pénales qui pourraient vous être infligées)
- Prendre en charge les frais de procédures.
- Assurer la réparation financière du préjudice dans la limite du plafond de garantie (8 millions d'euros par sinistre et 15 millions d'euros par année d'assurance).

Pour assurer votre responsabilité civile professionnelle en cas de mise en cause par un patient, Groupe Pasteur Mutualité vous propose des garanties conçues et adaptées à vos situations professionnelle et personnelle.

Document à caractère publicitaire - Contrat assuré par Panacea Assurances Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros régie par le Code des assurances RCS Paris n°507 648 087 dont le siège social est situé au 1, boulevard Pasteur CS 32563 75724 Paris Cedex 15.

@gpm\_fr // www.gpm.fr.



Je suis actuellement en remplacement en libéral, depuis juillet et jusqu'à fin décembre. J'aurai aimé savoir si au bout de cette période je pourrai toucher le chômage ou une autre aide financière en attendant le début de mon prochain emploi.

Vous ne pourrez malheureusement pas toucher le chômage en tant que libéral.

Je cesse mon activité dans le 44 pour reprendre une collaboration dans le 35 (donc changement de département et de région). Savez-vous si je garde la même CPS ou bien si je dois faire une demande pour recevoir une nouvelle carte ?

Il vous faut une nouvelle CPS. Comme vous changez d'activité, il faut le signaler à l'ARS, la CPAM, l'URSSAF et la CARPIMKO.



## FOIRE AUX QUESTIONS

Je souhaitais savoir si les demandes d'entente préalable sont toujours nécessaires pour les séances d'orthoptie.

Les demandes d'entente préalable pour les séances d'orthoptie sont toujours obligatoires et doivent être envoyées par le praticien.

J'ai été sollicitée pour entrer dans un projet d'étude de logiciel de rééducation basse vision par une entreprise, qui désire faire tester à mes patients basse vision un logiciel de rééducation à domicile, sous mon contrôle (en exercice libéral), et pour cela un dédommagement financier me serait versé pour le temps passé. Est-ce autorisé ou non ?

Vous pouvez tout à fait toucher un dédommagement financier pour le test du matériel. Il vous faudra le déclarer dans la rubrique « gain divers » dans votre 2035, c'est la seule chose. En revanche, il n'y a pas d'avantage social puisque ce ne sont pas des honoraires conventionnés. Donc la cotisation URSSAF Assurance Maladie sera de 9,81% au lieu de 0,11%.



# 14 Juillet 2020 : hommage aux soignants.



## LE DÉFILÉ DU 14 JUILLET 2020 AVAIT, CETTE ANNÉE, UNE FORME PARTICULIÈRE EN RAISON DU COVID-19.

Le traditionnel grand défilé militaire sur les Champs-Élysées était remplacé par une cérémonie sur la Place de la Concorde, sans public, mais en présence de 4 500 personnes soit 2 500 invités et 2 000 militaires et représentants des forces de sécurité intérieure défilants.

**S**elon la volonté du chef de l'Etat, ce 14 Juillet rendait hommage aux personnes civiles et militaires engagées dans la lutte contre l'épidémie sous le thème « une nation engagée, unique et solidaire ».

Parmi les invités, des places étaient réservées aux familles des personnels et soignants des hôpitaux, cliniques, établissements et services sociaux et

médicaux du service public commercial et non lucratif et des personnels de santé de ville décédés du COVID-19. Des représentants des personnels et soignants de ces mêmes types d'établissements et des personnels des différents métiers de santé de ville, qui s'étaient illustrés dans la gestion de la crise, ont été également conviés à l'initiative des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, ainsi que

des caissiers, des agents de la Poste et de la CPAM, des bénévoles etc...

C'est en tant qu'ex-Vice-Présidente de l'URPS Occitanie, que Christine Pinon-Desclaux, la Présidente, m'a sollicité pour représenter les Orthoptistes de la région. Elle a su me convaincre d'y assister bien qu'au départ, j'estimais ne pas y avoir ma place : en effet, à la demande de l'ARS, en tant que libérale,



j'avais dû, comme mes collègues de la région, fermer mon cabinet puisque nous ne pouvions pas exercer avec toutes les mesures de sécurité nécessaires pour nos patients et nous-mêmes.

Après avoir fourni à la Préfecture de Montpellier de nombreux renseignements administratifs me concernant, mon invitation à cette journée, a été validée par la Présidence.

**A**rrivée à Paris le 13 Juillet par TGV dont les billets m'ont été fournis au dernier moment par la Préfecture (Et oui l'administration française...), je me suis rendue à l'hôtel Pullman Paris Bercy ; un des deux hôtels qui avaient été réservés pour les invités.

Le soir, le Ministre de la Santé avait convié 750 des 2 500 invités à un cocktail dînatoire au Grand Palais auquel je n'ai pas participé, préférant passer la soirée avec, entre autres, d'autres professionnels de santé qui m'ont fait partager leurs expériences lors de cette crise sanitaire.

Après un petit déjeuner très matinal pour cause de départ de l'hôtel prévu par l'organisation à 07h30, des bus spécialement affrétés nous ont conduit jusqu'à l'Assemblée Nationale, traversant des rues rendues interdites à la circulation pour une partie de cette journée. De là, nous avons rejoint la Place de la Concorde à pieds, après avoir passé plusieurs contrôles de sécurité. Placée avec les Présidents des autres URPS de la région dans la tribune réservée aux soignants, j'ai assisté à la préparation et à la mise en place des troupes à pieds.

A 10H45, le Président de la République a fait son entrée sur la place au côté du Gouverneur Militaire de Paris. La cérémonie a commencé à 11h00 par une animation vidéo en hommage au Général de Gaulle dont l'année 2020, baptisée « année De Gaulle » par l'Elysée, a marqué le 130<sup>ème</sup> anniversaire de sa naissance, le 80<sup>ème</sup> de l'appel du 18 Juin et le 50<sup>ème</sup> de son décès. Puis, le défilé des avions a démarré par un hommage au Général avec un passage de la patrouille de France et son traditionnel panache de fumées tricolores.

Ensuite, cinquante autres avions ont survolé la Place de la Concorde. Parmi eux, des avions de la Marine Nationale, de la Sécurité Civile et ceux des armées allemande, autrichienne, luxembourgeoise et suisse, pays qui avaient accueilli dans leurs établissements hospitaliers des malades français du COVID-19. À l'issue de ce premier passage aérien, un tableau musical de La Légion Étrangère a pris le relais.





Puis, la deuxième partie du défilé aérien a eu lieu avec le survol de la place par dix-huit hélicoptères. Ce tableau rappelait le rôle joué par les hélicoptères des armées dans les évacuations sanitaires lors de la crise et celui des hélicoptères du ministère de l'Intérieur dans la protection du territoire national et les combats aéromaritime et aéroterrestre.

Ensuite, les différentes troupes à pied qui étaient placées devant les tribunes ont défilé autour de la place. La cérémonie s'est poursuivie par l'animation « hommage à la nation » à toutes les personnes, civiles et militaires, engagées dans la lutte contre le COVID-19. Un grand drapeau tricolore, tenu par des militaires aux côtés de personnels soignants civils, a été déployé devant la tribune présidentielle accompagné du Chœur de l'Armée Française interprétant La Marseillaise. La musique de l'Air a participé avec une composition intitulée « Résilience ». Ce tableau s'est tenu sous des applaudissements nourris.

En tribune, les Présidents des URPS d'Occitanie et moi-même, étions fiers de la présence de la Présidente de l'URPS des Pharmaciens de notre région à côté de ce drapeau. La Patrouille de France a clôturé cette matinée avec un nouveau passage au-dessus de la tribune des soignants, dessinant un panache de fumée blanc pour leur rendre hommage.

À notre arrivée dans les tribunes, un programme de la cérémonie et une médaille étaient présents sur le siège de chaque invité. Cette dernière revient selon moi, à tous les membres de la profession, quelque soit le mode d'exercice. Ainsi, elle trouvera prochainement sa place au sein de la Maison des Orthoptistes.

Florence BAGNOL.

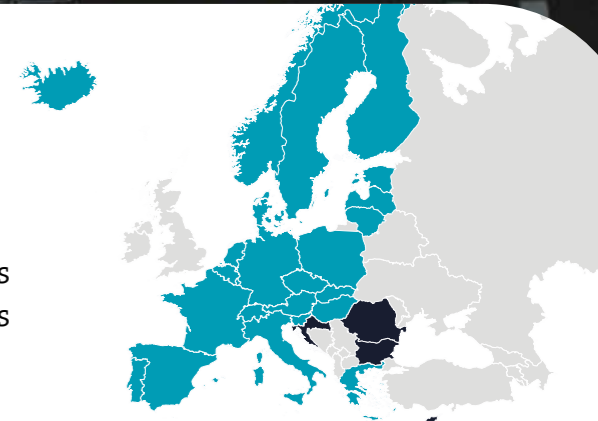


# Europe : des frontières physiques aux frontières administratives



## L'UNION EUROPÉENNE EST UNE GRANDE ENTITÉ POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE, QUI S'EST TRANSFORMÉE AU GRÉ DES DIFFÉRENTS ÉLARGISSEMENTS ET DIRECTIVES.

Nous connaissons tous « l'espace Schengen » qui a aboli les frontières et nous permet, à titre personnel, de circuler sans contrainte entre les différents pays.



En ce qui concerne la circulation des « professionnels » il en est différemment : c'est la directive 2005/36/CE, modifiée par la directive 2013/55/UE, relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, qui régit ce dispositif au sein de l'Union Européenne.

Il existe 7 professions qui bénéficient de la reconnaissance automatique des qualifications professionnelles (infirmiers, médecins, pharmaciens, sages-femmes, dentistes, vétérinaires, architectes), dont les orthoptistes ne font pas partie. La reconnaissance du diplôme doit donc être demandée au cas par cas pour chaque pays d'accueil.

Il faut savoir que la profession d'orthoptiste n'est pas reconnue dans tous les pays de l'Union Européenne. De même elle n'est pas systématiquement réglementée : en cas de projet de migration en Europe, il est recommandé de se renseigner sur le site de l'OCE (Orthoptistes de la Communauté Européenne) et/ou directement auprès de l'association du pays de destination (les liens sont accessibles directement sur le site de l'OCE)

### LA SITUATION DE LA FRANCE

En France la profession d'orthoptiste est réglementée car son exercice est régi par des dispositions réglementaires qui lui sont spécifiques (code de la santé publique et décret de compé-

tence). La profession d'Orthoptiste bénéficie également d'un titre protégé (conditions à remplir nécessaires à l'usage du titre d'orthoptiste) et une partie du champ d'activité est protégé (certains actes ne peuvent être accomplis que par des orthoptistes diplômés). Tout orthoptiste doit procéder à l'enregistrement de son diplôme ou de son autorisation d'exercice avant de pouvoir commencer son activité.

Lorsque le diplôme d'orthoptiste n'a pas été obtenu en France, il est nécessaire, soit de faire une demande d'« autorisation d'exercer » (exercice permanent – libre établissement), soit de procéder à une déclaration de prestations de services (prestations



temporaires et occasionnelles), dans les deux cas auprès du préfet de la région<sup>1</sup>. Le Préfet prend l'avis d'une commission composée notamment d'orthoptistes, qui vérifie les qualifications professionnelles du demandeur.

Ci-après quelques précisions s'agissant de la méthodologie à suivre afin de bénéficier d'une reconnaissance de son diplôme étranger en vue d'exercer la profession d'Orthoptiste en France, selon deux différentes situations :



**DIPLÔME OBTENU DANS L'UN DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE, OU DANS L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (UE + ISLANDE, NORVÈGE, LICHTENSTEIN) - EEE, OU EN SUISSE OU BIEN UN DE CES PAYS A DÉJÀ RECONNU UN DIPLÔME ISSU D'UN PAYS TIERS<sup>2</sup>.**

Dans ce cas une demande de reconnaissance du diplôme doit être effectuée auprès de l'autorité compétente. Actuellement l'administration en charge, du moins pour les orthoptistes est la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) par délégation du Préfet.

Lorsque le dossier du demandeur est complet, la DRJSCJ réunit la commission de reconnaissance de diplôme, qui comporte au moins deux représentants de la profession d'orthoptiste, dont au moins un qui exerce à titre libéral. Cette commission veille à ce que le demandeur possède le niveau de qualification exigé en France.

Toutefois, lorsque le demandeur vient d'un État (parmi ceux nommés dans le titre) qui ne réglemente ni la formation, ni l'accès à la profession, le demandeur doit attester avoir exercé en qualité d'orthoptiste durant au moins un an (en équivalence temps plein) au cours des dix dernières années.

De même, lorsqu'un diplôme provient d'un Pays hors Union Européenne, EEE, Suisse, mais qu'il a été reconnu par un de ces pays, le demandeur doit justifier avoir exercé en qualité d'orthoptiste pendant trois ans (équivalence temps plein) au sein du pays ayant reconnu le diplôme.

#### LA COMMISSION PEUT PRENDRE TROIS DÉCISIONS :

- ▶ les qualifications du demandeur sont satisfaisantes par rapport au niveau exigé en France et une autorisation d'exercice est délivrée. Comme tout orthoptiste nouvellement diplômé, un enregistrement est nécessaire avant de pouvoir commencer son activité (sauf dans le cas d'une prestation de service). L'orthoptiste pourra exercer dans les mêmes conditions qu'une personne titulaire du certificat de capacité d'orthoptie délivré en France, et il sera soumis à la même réglementation.
- ▶ les qualifications ne sont pas conforme aux exigences demandées. Toutefois, au vu des qualifications du candidat des mesures compensatoires peuvent être proposées :
  - soit proposer au demandeur de choisir entre un stage d'adaptation ou une épreuve d'aptitude ;
  - soit imposer un stage d'adaptation ou une épreuve d'aptitude ;
  - soit imposer un stage d'adaptation et une épreuve d'aptitude.
- ▶ La commission peut rejeter la demande de reconnaissance du diplôme.

#### LA CONDITION DE LA LANGUE

L'article L.4342-6 du Code de la Santé Publique précise : « L'orthoptiste, lors de la délivrance de l'autorisation d'exercice ou de la déclaration de prestation de services, doit posséder les connaissances linguistiques nécessaires à l'exer-

cice de la profession et celles relatives aux systèmes de poids et mesures utilisés en France. Le contrôle de la maîtrise de la langue doit être proportionné à l'activité à exercer et réalisé une fois la qualification professionnelle reconnue. »

Cela signifie que le contrôle de la maîtrise de la langue française par un demandeur n'est pas apprécié par la Commission susvisée mais par le Ministre chargé de la Santé (par délégation), qui se prononce après avis de ladite Commission<sup>3</sup>.

#### LE TITRE PROFESSIONNEL

S'agissant de la possibilité pour l'orthoptiste de se prévaloir de son titre acquis dans un autre pays, l'article L.4342-2-1 du Code de la Santé Publique dispose :

« L'orthoptiste peut faire usage de son titre de formation dans la langue de l'État qui le lui a délivré. Il est tenu de faire figurer le lieu et l'établissement où il a été obtenu. Dans le cas où le titre de formation de l'État d'origine, membre ou partie, est susceptible d'être confondu avec un titre exigeant en France une formation complémentaire, l'autorité compétente peut décider que l'orthoptiste fera état du titre de formation de l'État d'origine, membre ou partie, dans une forme appropriée qu'elle lui indique. L'intéressé porte le titre professionnel d'orthoptiste. »

#### ACCÈS PARTIEL

Dans l'hypothèse où la Commission refuse la reconnaissance des qualifications professionnelles, le demandeur (titulaire d'un diplôme délivré ou reconnu dans un des états membres de l'Union Européenne ou de l'EEE ou de la Suisse) peut faire une demande d'accès partiel à la profession d'orthoptiste.

Les conditions à l'accès partiel à une profession de santé sont définies par les articles L4002-3 et suivants du Code de la Santé Publique. Il y a trois conditions cumulatives à remplir :

1. Le professionnel est pleinement qualifié pour exercer dans son État d'origine l'activité professionnelle pour laquelle il sollicite un accès en France ;
2. Les différences entre l'activité professionnelle légalement exercée dans l'État d'origine et la profession d'orthoptiste en France sont si importantes que l'application de mesures de compensation reviendrait à imposer au demandeur de suivre les études d'orthoptiste françaises intégralement ;
3. L'activité professionnelle pour laquelle l'intéressé sollicite un accès peut objectivement être séparée d'autres activités relevant de la profession d'orthoptiste en France ; l'autorité compétente française tient compte du fait que l'activité professionnelle peut ou ne peut pas être exercée de manière autonome dans l'État membre d'origine.

La commission a le droit de refuser l'accès partiel, mais ce refus doit être justifié par des raisons sérieuses.

En cas d'autorisation d'accès partiel :

- ▶ Le professionnel exerce sous le titre professionnel de l'État d'origine rédigé dans la langue de cet État. Une traduction en français de ce titre professionnel peut être exigée.
- ▶ Il informe clairement les patients et les autres destinataires de ses services des actes qu'il est habilité à effectuer dans le champ de son activité professionnelle.

En pratique, à notre connaissance, un tel accès partiel dans le domaine de l'orthoptiste n'a jamais été accordé.



**DIPLÔME EXTRA-COMMUNAUTAIRE (OBTENU HORS UNION EUROPÉENNE, EEE, SUISSE, ET QUI N'A PAS EU DE RECONNAISSANCE DANS UN DE CES PAYS)**

Pour les candidats avec ces diplômes, il n'y a pas de reconnaissance du diplôme. Le candidat avec un diplôme obtenu hors Union Européenne doit adresser sa demande directement au centre de formation et s'inscrire aux concours d'entrée spécifiques pour les diplômes extra-communautaires. En cas de réussite aux concours, le directeur de l'institut de formation peut octroyer une dispense de scolarité au cas par cas.

Karoline COURSAGET  
Secrétaire adjointe du SNAO  
Membre de la commission de reconnaissance  
des qualifications professionnelles Île-de-France  
Déléguée à l'OCE

#### BIBLIOGRAPHIE

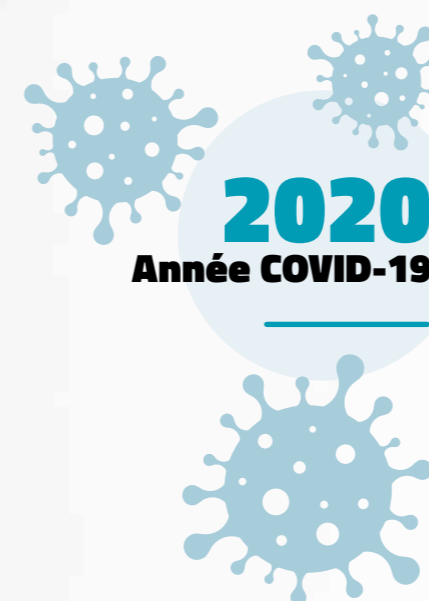
1. Articles L.4342-4 et L.4342-5 du Code de la Santé Publique
2. Article L.4342-4 du Code de la Santé Publique
3. R.4342-13 du Code de la Santé Publique



# Actions de l'année 2019/2020

## 2019 Année de la loi OTSS dite Loi Buzyn

- ▶ Multiplication des rencontres avec les politiques (pas loin d'une cinquantaine): Cabinet de la Ministre, Députés, Sénateurs, Rapporteurs...
- ▶ Assistés du Cabinet en Affaire Publique Rivington et avec un travail quotidien du CA du SNAO, le droit de renouveler et d'adapter les corrections optiques est définitivement inscrit dans la Loi et le Code de Santé Publique;
- ▶ Plusieurs séances de travail sur le décret d'application;
- ▶ Amendements au PLFSS déposés mais rejetés: contrat de coopération entre orthoptiste, maître de stage et étudiant avec rémunération identique à celle des OPH au risque de voir l'exercice libéral disparaître (mise en place obligatoire dans le cursus d'un stage en cabinet d'orthoptie libéral);
- ▶ Énorme travail sur la réforme des retraites en lien avec la FFPS et le Bureau de la CARPIMKO;
- ▶ Rédaction des Orientations Prioritaires ANDPC;
- ▶ Plusieurs auditions par les inspecteurs de l'IGAS/IGAENR dans le but d'élaborer un Rapport sur la filière visuelle;
- ▶ Travail avec les services de la CNAM sur la Circulaire et le Moratoire au sujet de l'AMY 8,5;
- ▶ Enquête de Représentativité menée par la DSS: le SNAO est de nouveau reconnu comme le seul syndicat représentatif de la profession;
- ▶ Audition au Sénat sur l'Expérimentation de Dépistage des troubles visuels en EHPAD par les opticiens;
- ▶ Création de l'Association DP2O (Dépistage Prévention Orthoptistes-Orthophonistes) en charge de mettre en place un dépistage rémunéré des troubles visuels, du langage et de la communication en petite section de maternelle;
- ▶ Travail avec la CNAM pour valoriser le dépistage 0/3 ans et inciter les prescripteurs à envoyer directement les enfants chez l'orthoptiste (avec + ou - accès direct);
- ▶ Rapport délivré à l'HAS sur le Télésoin;
- ▶ Participation aux réunions sur Article 51: Innovation en Santé;
- ▶ Création des rendez-vous "Afterwork" et « P'tit déj du SNAO »;
- ▶ Réunions CA/DR;
- ▶ Rencontres avec la FFEO + Participation au Congrès Annuel;
- ▶ Rencontres avec les syndicats d'Opticiens;
- ▶ Présence à ASNAV, FIF-PL, ANDPC, CARPIMKO (et aux 70 ans), UNPS avec Création et diffusion de la Charte, FFPS, Journées du SNOF;
- ▶ Présence dans les Médias, la Presse et sur les Réseaux Sociaux;
- ▶ Anniversaire des 60 ans du SNAO.



- ▶ Rencontre avec la Ministre A. Buzyn, J.P Delevoye et Laurent Pietraszewski sous « la bannière » de la FFPS pour le Dossier Retraites (front uni des Praticiens de Santé);
- ▶ Travail avec le Bureau de la CARPIMKO sur le Dossier Retraites;
- ▶ Rencontre CNPS/FFPS sur le Dossier Retraites;
- ▶ Travail avec la CNAM sur le suivi de la circulaire et sur l'élaboration d'une cotation pour le renouvellement/adaptation;
- ▶ Séances de travail sur l'Avenant 14;
- ▶ Nombreuses réunions FFPS en présentiel puis en visio-conférence;
- ▶ Nombreuses réunions avec les Rééducateurs: MK, Orthophonistes, Pédiatres-Podologues, Ergothérapeutes, Psychomot, Diététiciens-Nutritionnistes, Orthoptistes;
- ▶ Élaboration d'un volet DOP (Dossier Optique Partagé) au sein du DMP sous l'égide de l'ASIP Santé;
- ▶ Relances du Ministère sur le Rapport IGAS/IGAENR;
- ▶ Reprises de contact avec le Cabinet à la suite du Changement de Ministre;
- ▶ Rencontres avec le Commissaire aux Comptes;
- ▶ Passage du Statut d'Association à But Non Lucratif à Association à But Lucratif;
- ▶ Présence sur les Médias et les réseaux sociaux.

### ET LES TROIS GRANDS EVENEMENTS :

- ▶ **À partir de Mars :**  
L'épidémie Covid et le travail quotidien du CA du SNAO sur tous les dossiers pour obtenir toutes les aides possibles pour les orthoptistes:
  - Multiplication des réunions en visio-conférence;
  - Travail gigantesque pour suivre les évolutions et informer au quotidien les orthoptistes adhérents et non adhérents;
  - Newsletters régulières, aides et renseignements à tous ceux qui en avaient besoin, harcèlement des Ministères pour défendre les orthoptistes, obtenir le Télésoin et obtenir les réponses aux nombreuses interrogations...
  - Plateforme de Télésoin Inzee Care gratuite pour les adhérents;
- ▶ **En Avril :**  
Parution du Décret sur le Renouvellement.
- ▶ **Mai - Août :**  
Réfection totale du siège du SNAO-UNRIO- SFERO.



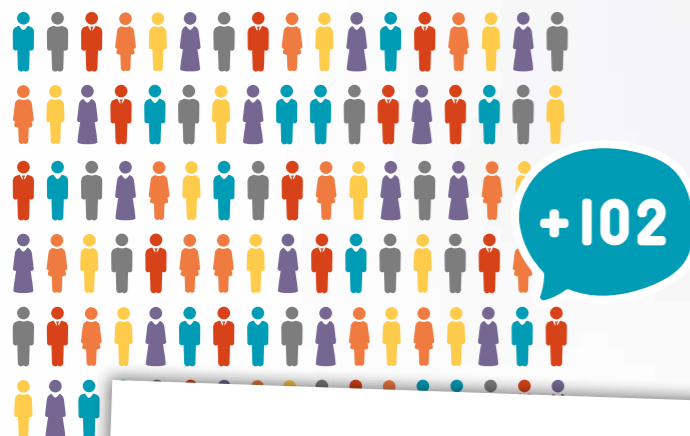
## Rapport financier

### FAIT MAJEUR :

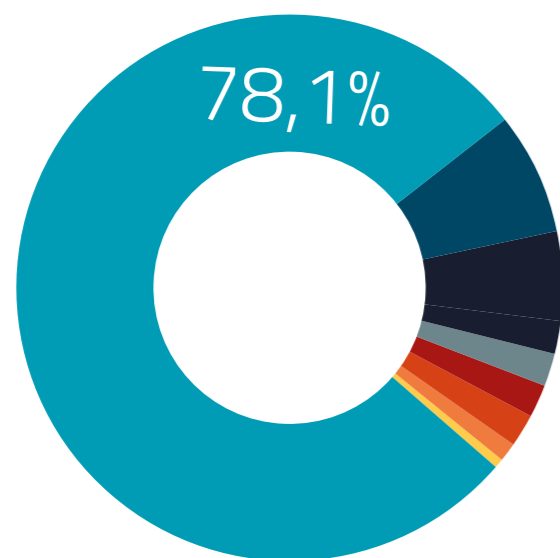
Afin de rentrer dans la norme administrative et à la demande du commissaire aux comptes, la structure a été fiscalisée pour l'exercice 2019.

### ADHÉSIONS 2019 :

- ▶ 1209 adhérents en 2019
- ▶ Soit +102 adhérents par rapport à 2018



## Adhésions pour l'année 2019



- Base (944)
- Salarié exclusif (90)
- Allégée (61)
- 1<sup>re</sup> année d'exercice (nouveaux diplômés) (25)
- Soutien (24)
- Étudiant (24)
- Recherche d'emploi (21)
- Retraité (14)
- Cotisation Centrale Syndicale (6)

## Rapport d'Orientation 2020-2021



### LE CA DU SNAO PROPOSE DE MENER LES ACTIONS SUIVANTES DANS L'ANNÉE ET LES ANNÉES À VENIR :

- ▶ Valoriser le rapport IGAS (si les préconisations y sont favorables aux orthoptistes) et obtenir le plus d'avancées positives possibles pour la profession :
  - Accès direct
  - Master pour tous
  - Pratiques avancées
  - Accueil rémunéré des étudiants en cabinet libéral...
- ▶ Obtenir une cotation pour le renouvellement/adaptation ;
- ▶ Contenir les optimisations de cotations dans les cabinets d'OPH employeurs d'orthoptistes qui grèvent le « budget des orthoptistes » lors des négociations tarifaires ;
- ▶ Revoir et rénover les cotations des actes de rééducations ;
- ▶ Renforcer la lutte contre l'exercice illégal de l'orthoptie et l'emploi des assistants médicaux sur des compétences légalement dévolues aux orthoptistes ;
- ▶ Prendre notre place dans la prise en charge des patients atteints de troubles vestibulaires ;
- ▶ Obtenir la création d'un CNU orthoptie vs CNU réadaptation ;
- ▶ Rencontrer les Grandes Centrales Syndicales pour les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les salariés qui ne sont pas représentés.

# Le SNAO s'est refait une beauté

AVANT

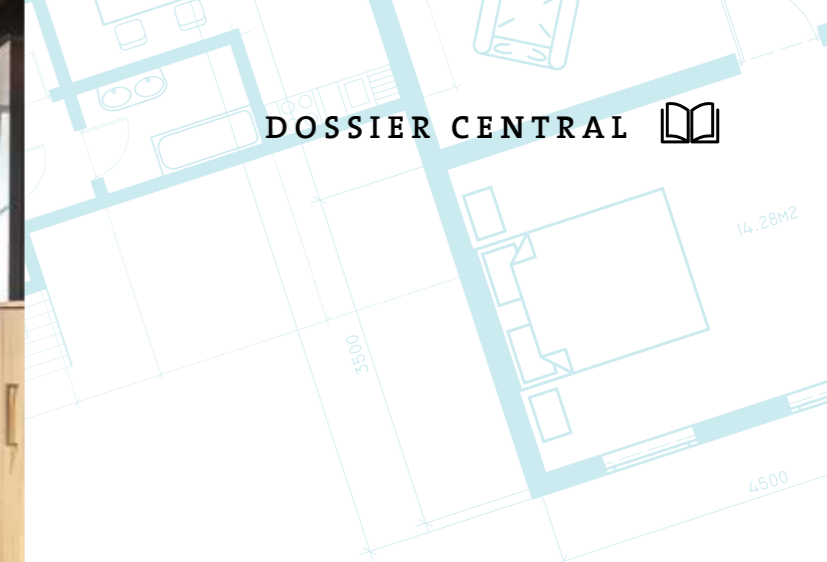


APRÈS



L'ENTRÉE

● L'entrée, d'un design d'inspiration scandinave, se montre d'emblée accueillante et canalise parfaitement les déplacements de chacun en fonction de ce qu'il vient faire au 22 rue Richer.



AVANT



APRÈS

2. Nos chères secrétaires passent leurs journées dans de bien meilleures conditions, elles n'auront plus froid en hiver et la luminosité égayera leur temps de travail. On s'éloigne du siècle dernier.

LES BUREAUX



APRÈS



LA SALLE DE RÉUNION

3. Une salle de réunion intimiste est mise à disposition des membres du CA et du Bureau pour des échanges en petit comité. Elle prend la place de l'ancien local de reprographie qui a été repoussé dans la dernière salle de l'appartement afin de limiter au maximum les nuisances sonores pour le personnel.

AVANT



**5** • La salle de formation est maintenant plus agréable, plus lumineuse et plus fonctionnelle. Elle est donc plus à même d'accueillir les orthoptistes dans des conditions optimum et d'être proposée à la location pour des sociétés extérieures.



AVANT

### LA SALLE DE FORMATION



APRÈS



AVANT

**4** • La cuisine plus spacieuse et confortable permet au personnel administratif de prendre de vraies pauses dans un espace qui leur est dédié.

APRÈS



### LA CUISINE

### LA SALLE DE PAUSE



AVANT

**6** • La salle de pause permet aux stagiaires de profiter pleinement des temps calmes et de se détendre autour d'une boisson chaude tout en profitant d'un accès à des sanitaires créés pour ces circonstances (dont un PMR).



APRÈS



**PLUS DE PHOTOS SUR :**  
<https://www.eoleco ncept.com/snao/>





# Un œil attentif sur... nos régions

Nos délégués régionaux et les présidents des URPS s'expriment sur la situation au sein de leurs régions.

Bonjour de l'équipe Occitanie !

Je suis Laurent VIGNAL, la personne qui se présente à la succession de Christine DESCLAUX. Il s'agit de ma première intervention sur l'œil en coin, je suis fier d'apporter ma pierre à l'édifice de cette revue essentielle à notre profession.

L'assemblée générale de l'équipe d'Occitanie a pu se tenir le 1<sup>er</sup> juillet. Christine DESCLAUX, notre chère présidente emblématique, ayant fait part de son envie de prendre du recul sur son implication dans l'URPS, nous avons donc élu un nouveau président et un nouveau bureau. **Tous les acteurs remercient Christine DESCLAUX pour son énorme travail au sein de l'URPS et son engagement dans les différents dossiers (et il y en a eu beaucoup ces derniers mois!).**

C'est donc Antoine ROCH, élu Président de l'URPS Occitanie qui sera solidement accompagné par Elsa NUSSET (Vice-Présidente), Marie BEDAT-SALLILAS et Caroline SALA (Trésorière et adjointe), Nadia BENDIB et Laure CASTELA (Secrétaire et Adjointe), Émilie LAZARO, Samantha PICQ et Laurent VIGNAL (membres de la commission du contrôle des finances). Nous avons également

décidé de scinder le responsable URPS et DR SNAO. Je ferai office de délégué régional syndical si je suis élu.

La période de fin de confinement a continué d'être active au sein de l'équipe. Les projets CPTS n'ont cessé d'affluer. Même s'il s'agit de projets très médico-centrés, ce mode de fonctionnement est voué à se généraliser et l'orthoptie y a toute sa place.

Une des missions de la CPTS est le champ de la prévention auquel l'orthoptie répond pleinement grâce aux protocoles (RNM/RNO) ou au dépistage de la rétinopathie diabétique. Malheureusement, il est toujours regrettable de constater que les orthoptistes soient si peu sollicités ou impliqués, alors que cela peut vraiment être un tremplin pour la reconnaissance de la profession notamment pour celles et ceux qui pratiquent la télémédecine.

Les réunions sur les différents CPTS se sont enchaînées, et l'URPS a organisé des formations lentilles pendant le confinement par l'intermédiaire d'Elsa NUSSET. **Par ailleurs, nous saluons Florence BAGNOL qui a représenté notre région et notre profession lors du défilé du 14 Juillet à Paris.**



RÉGION  
OCCITANIE



Laurent VIGNAL  
SNAO.DR-occitanie@orthoptiste.pro



RÉGION

MARTINIQUE GUADELOUPE  
GUYANE



Marylène THÉOLADE  
SNAO.DR-martiniqueguyaneguadeloupe@orthoptiste.pro

## INFO SUR LA SITUATION COVID-19 EN GUYANE À LA FIN DU MOIS DE JUIN :

Comme vous le savez sûrement, nous avons été confinés en même temps que la France alors qu'il n'y avait pas de virus en Guyane, et dé-confinés aussi en même temps alors que le virus circulait.

**Maintenant on a enfin les tests et les cas explosent ! 2 000 en 10 jours !** Nous sommes donc en urgence sanitaire jusqu'en octobre, les services hospitaliers fonctionnent plus ou moins normalement, avec des unités Covid disséminées dans tous les services, c'est un peu le grand n'importe quoi mais bon... Après le passage de la ministre de l'outre-mer, enfin un hôpital de toile a été monté et 70 soignants sont arrivés de France mais vont-ils éteindre le

feu ? En fait la gestion de la crise par l'ARS a laissé à désirer, dès le début en plaquant sur une région sud-américaine les décisions parisiennes, à part les affiches dans 14 langues locales, il n'y a pas eu de plan spécifique.

## VOICI, À LA MI-SEPTEMBRE, LES NOUVELLES DE LA RÉGION GUYANE GUADELOUPE MARTINIQUE.

Les activités ont repris progressivement dans les 3 Dom après la levée du confinement. En ce qui concerne les mesures sanitaires en général, 80% des orthoptistes des Dom ont privilégié le port du masque et le lavage des mains entre chaque patient et aucune mesure d'isolement n'a été mise en place.

**Pour les patients :** port du masque obligatoire très largement adopté par tous les orthoptistes + lavage des mains à l'entrée dans le cabinet (93%)  
Le système de régulation des entrées et sorties reste la mesure la plus difficile à mettre en œuvre.

**En ce qui concerne l'activité :** 67% des orthoptistes de Martinique ont réduit leur activité de 25% à 50% selon le sondage de l'URPS Orthoptistes Martinique fait au mois de juin 2020 au moment où tous les cabinets étaient réouverts. 20% ont gardé le même rythme de consultation, 13% ont augmenté leur rythme de rendez-vous.

Pour la Guyane et la Guadeloupe il n'y a pas de chiffre communiqué mais un ressenti de baisse de la demande de rendez-vous et un absentéisme « spécial rentrée des classes » plus marqué que les années précédentes. Il faut prendre en compte le fait que le virus n'a « flambé » en Guyane qu'en juin et que les tests sont arrivés très tardivement.

Depuis plusieurs jours, Martinique et Guadeloupe font face à une augmentation de l'épidémie, alors qu'elles avaient été relativement peu touchées.

## NOUS AVONS FAIT UN SONDAGE CONCERNANT LES AIDES FINANCIÈRES :

Nous avons eu 14 réponses dont 2 en Guyane, 2 en Guadeloupe et 10 en Martinique, la répartition est de 1 salarié, 11 libéraux, et 2 mixtes, ces 14 orthoptistes ont utilisé les dispositifs suivants :

- ▶ Chômage partiel : 2
- ▶ Prime Assurance : 3
- ▶ Garde d'enfants : 3
- ▶ Fonds de Solidarité :
  - Avril : 6
  - Mai : 7
  - Juin : 2

- ▶ Avance CGSS : 3
- ▶ Carpimko : 10
- ▶ Prêt Garanti par l'État : 2
- ▶ Fonds de la collectivité territoriale (en attente) : 2

En ce qui concerne l'impact de la pandémie, en Martinique et Guyane, la moitié des orthoptistes installés ne connaissent pas à ce jour l'impact économique du COVID-19 sur leur CA, l'autre moitié envisage une baisse du CA de 10 à 30%.

Pour la moitié des orthoptistes ayant répondu, les dotations de l'ARS ont été jugées « suffisantes sans plus » en Martinique et « très largement insuffisantes » en Guyane, avec en Guyane, un contexte de « levée de bouclier » des élus et de la population contre la directrice de l'ARS quant à sa gestion en dépit du bon sens de la crise ; au point que la Guyane a même eu les « honneurs » du journal national de France 2.

## EN CONCLUSION :

Pour la Martinique et la Guyane, le Fonds de Solidarité et la prime de la Carpimko ont été les 2 mesures les plus utilisées. Un tiers des orthoptistes n'a mis en place aucune des aides possibles et personne n'a fait appel aux aides des collectivités territoriales. Certains orthoptistes n'ont demandé aucune aide car leur conjoint en avait déjà.





# Guide pratique du télésoin en orthoptie dans le cadre des mesures exceptionnelles et temporaires liées à l'épidémie de Covid-19

**La situation de soins et en particulier des soins de rééducation est inédite en France. La crise sanitaire que nous connaissons a fortement perturbé la pratique de l'orthoptie.**

Afin de permettre la continuité des soins pour les patients déjà suivis et qui nécessitent des soins qui ne peuvent être arrêtés, le SNAO a obtenu du gouvernement et de la Caisse d'assurance maladie, la possibilité de pratiquer certains types de séances en télésoin en orthoptie.

La nature du soin mis en œuvre avec ce support relève de l'évaluation et de la responsabilité de l'orthoptiste et doit obéir aux règles de déontologie et d'éthique nécessaires.

Tout patient, si son état de santé et sa situation sont compatibles avec ce mode de consultation, peut y accéder après avoir été informé des conditions de réalisation de cette dernière et donné son accord verbal.

La SNAO se base sur les recommandations faites par la Haute Autorité de Santé aux médecins qui pratiquent le télésoin.

## 1. LES OBLIGATIONS D'INFORMATIONS

En premier lieu, l'orthoptiste a à sa charge une obligation d'information visant à obtenir le consentement libre et éclairé du patient. Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), doivent être délivrées les mêmes informations que lors d'une consultation en face à face.

Dans le cadre d'un acte de télésoin en orthoptie, l'orthoptiste devra notamment expliquer au patient en quoi consiste un tel acte, la différence avec une prise en charge classique, les risques spécifiques inhérents à ce type d'acte, ainsi que les garanties en matière de secret professionnel. Il devra s'assurer de la bonne compréhension de ces explications par le patient.

Il devra également s'assurer que le patient à qui le télésoin est proposé est capable d'utiliser le système de communication nécessaire.

## 2. LES CONDITIONS DÉONTOLOGIQUES, ÉTHIQUES ET JURIDIQUES

Seuls les patients déjà suivis en orthoptie sont concernés et seuls des actes de rééducations sont autorisés. Les bilans, la mesure de l'acuité visuelle et de la réfraction, le renouvellement optique, les champs visuels, la vision des couleurs, etc... ne sont pas possibles en télésoin.

Si le patient a moins de 18 ans, la présence d'un adulte est obligatoire et celui-ci doit se faire connaître en début de séance. Il est aussi indispensable que ce même adulte clôture avec l'orthoptiste la séance.

Si l'adulte qui accompagne l'enfant n'est pas un des deux parents, l'un des parents doit faire parvenir à l'orthoptiste, avant la séance de Télésoin en orthoptie une autorisation écrite mentionnant le nom de l'adulte accompagnant l'enfant ainsi que son lien de parenté ou le lien l'unissant à l'enfant.



Pour certains actes concernant des pathologies lourdes et/ou entraînant une perte d'autonomie, la présence d'un aidant est nécessaire (elle est mentionnée dans la liste des actes concernés).

La durée de la séance doit respecter les durées légales prévues à la Nomenclature Générale des Actes Professionnelle (NGAP).

Le projet de soins et les objectifs de la séance doivent être clairement définis par l'orthoptiste en début de séance. **L'échange vidéo ne pourra être enregistré et il faut le préciser au patient et à son représentant.**

### 3. LES CRITÈRES TECHNIQUES

Pour mettre en place un acte à distance en orthoptie, en visio-conférence uniquement, l'intervention doit respecter les 4 critères techniques suivants :

- ▶ composante audio;
- ▶ composante visuelle;
- ▶ en direct;
- ▶ interactive.

Le SNAO préconise l'utilisation exclusive d'une plateforme sécurisée, garante de la protection des données de santé. L'utilisation du téléphone ou d'une vidéo enregistrée sont donc exclues.

### 4. LES CONDITIONS MATÉRIELLES

#### CONDITIONS REQUISES

##### POUR LE PATIENT :

- ▶ Support informatique avec configuration technique permettant la vidéo transmission (webcam, casque et micro, clavier);
- ▶ Définir un lieu dédié au domicile (salon, chambre...).

#### CONDITIONS PRÉCONISÉES

##### POUR LE PATIENT :

- ▶ S'installer 10mn avant la séance pour être prêt au moment du rendez-vous;
- ▶ Porter ou avoir à portée de main sa (ou ses) correction(s) optique(s).

#### CONDITIONS REQUISES

##### POUR L'ORTHOPTISTE :

- ▶ L'orthoptiste doit pratiquer le Télésoin dans un lieu dédié, garantissant la confidentialité des échanges;
- ▶ Support informatique avec configuration technique permettant la vidéo transmission (avec webcam, casque et micro, clavier);
- ▶ Plateforme sécurisée.

#### CONDITIONS PRÉCONISÉES

##### POUR L'ORTHOPTISTE :

- ▶ Partage d'écran;
- ▶ Envoi de fichiers possible.

### 5. LA FACTURATION

L'acte sera facturé par l'orthoptiste selon la NGAP. Vous devez utiliser la même cotation que lorsque vous recevez votre patient en présentiel au cabinet.

Le recours au tiers payant est préconisé.

Les actes de télésoin sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Pour cela, sélectionnez l'exonération pour soins particuliers (exo DIV valeur 3) lors de la facturation. Les échanges par vidéo-transmission doivent être traçables.

#### ACTES D'ORTHOPTIE FACTURABLES

##### À L'ASSURANCE MALADIE DANS LE

##### CADRE D'UNE RÉALISATION

##### À DISTANCE DE TÉLÉSOIN

- ▶ Rééducation d'une déficience visuelle d'origine organique ou fonctionnelle:
  - pour les patients de plus de 16 ans: **AMY 18**
  - pour les 0 à 16 ans: **AMY 12**

Cette rééducation est destinée :

- Aux patients ayant une pathologie oculaire ou des lésions d'origine traumatique, tumorale, neurologique et/ou vasculaire entraînant une déficience visuelle;
- Aux patients ayant des troubles des apprentissages et/ou des troubles neurovisuels objectivés dans le cadre d'un bilan pluridisciplinaire (médical et paramédical).

- ▶ Traitement de l'amblyopie : **AMY 5,8**
- ▶ Traitement du strabisme : **AMY 6,5**
- ▶ Traitement des hétérophories et des déséquilibres binoculaires : **AMY 4**

#### ACTES D'ORTHOPTIE NON FACTURABLES À L'ASSURANCE MALADIE DANS LE CADRE D'UNE RÉALISATION À DISTANCE PAR TÉLÉSOIN :

- ▶ Recueil d'anamnèse et d'interrogatoire des patients avec plaintes, conseils et réorientation vers le professionnel de santé le plus approprié;
- ▶ Actes de téléexpertise en relation avec les médecins généralistes et spécialistes (de l'enfant par exemple) et en relation avec les soignants et rééducateurs paramédicaux;
- ▶ Actes de bilans orthoptiques et d'explorations visuelles et fonctionnelles accompagnant l'enfant ainsi que son lien de parenté ou le lien l'unissant à l'enfant.

Je vends mon cabinet libéral en fin d'année (pour cause de déménagement) et je reprends une collaboration. Doit-on faire un document pour la cession avec la personne qui reprend le cabinet? Chez quel professionnel se tourner? Notaire? Cabinet comptable?

Il vaut mieux rédiger un contrat entre vous stipulant la cession de votre cabinet. Un contrat sous seing privé est tout à fait possible. Vous pouvez donc faire ça sans passer par un professionnel. Le contrat est à enregistrer auprès du tribunal. Le SNAO a des contrats de cession à votre disposition. Si besoin, notre avocat peut vous aider.

Je viens de me rendre compte que je continue de coter les séances de neurovision avec l'ancienne cotation. J'aurais souhaité avoir votre avis sur la conduite à tenir pour ceux que j'ai en cours de traitement. Est-ce que je continue avec cette cotation jusqu'à la fin de la prise en charge? Est-ce que je reprends la bonne cotation? Si oui, dois-je refaire une demande d'entente préalable?

Vous pouvez utiliser la cotation actualisée sans nouvelle entente préalable et en informant le patient que les tarifs ont évolué.

## FOIRE AUX QUESTIONS



Je souhaiterais avoir des informations sur le caractère administratif concernant une activité libérale supplémentaire sur un site différent mais sur une même commune.

À partir de janvier prochain, en plus de mon activité en libéral dans mon cabinet sur Rodez, je vais faire une « permanence » toujours en libéral, une demi-journée par semaine, dans une MSP toujours sur la commune de Rodez.

Quelles formalités administratives dois-je effectuer et auprès de qui? Me faudra-t-il forcément des feuilles de soins pour cette nouvelle adresse? Pour la carte vitale, peut-on avoir 2 adresses de facturation différentes? Concernant la CFE: vais-je devoir cotiser doublement?

Vous devez prévenir l'ARS et la CPAM que vous « ouvrez » un second cabinet.

Vous aurez des feuilles de soins différentes pour les 2 lieux d'exercice. Si vous utilisez la carte vitale, vous aurez une seule CPS regroupant les deux adresses. Vous payerez alors deux CFE.

Pouvez-vous me donner la durée de validité d'une ordonnance médicale pour bilan et rééducation et la durée de validité d'une demande d'entente préalable? Merci.

Une ordonnance et une demande d'entente préalable n'ont pas de durée de validité.





Bonjour, le télésoin a été une grande avancée, je remercie beaucoup Madame Maria Plaza (SNAO) qui a permis aux orthoptistes de reprendre dès le 18 mai 2020 (article 53 de la loi santé «Ma santé 2022»), la prise en charge de nos petits et grands patients, comme nos collègues orthophonistes le faisaient depuis mars 2020, les ergothérapeutes un peu plus tard...

Je suis orthoptiste, je travaille en cabinet libéral et dans un centre pluridisciplinaire auprès d'enfants, avec des orthophonistes et des ergothérapeutes. Dès le vendredi 13 mars 2020, un peu avant le confinement les prises en soins ont cessé. Lors du confinement, une demande de plus en plus importante s'effectuait de notre patientèle pour promulguer leur soin en forme non présentielle, comme nos confrères.

En attendant la possibilité d'exercer également en télésoin, pour tenter de limiter l'impact négatif du confinement, je restais à la disposition des enfants, de leurs parents et si néces-

## TÉMOIGNAGES

saire de mes collègues orthophonistes et ergothérapeutes, afin que mes petits (TND, TSA, TDHA, troubles des apprentissages... et grands patients (AVC, SEP, syndrome parkinsonien...) puissent utiliser au mieux leur moyen de rééducations, de compensations, en essayant d'adapter, préconiser des postures, de

leur permettre de guider leurs gestes visuels, pour tenter de diminuer la fatigabilité, de leur permettre une meilleure accessibilité perceptive, spatiale, motrice ou cognitive, selon les cas. Mais aussi, pour mieux appréhender leur sur-adaptation en visioconférence, lors de leur scolarité, pour les petits ou en télétravail pour les plus grands.

La reprise des soins, interrompus tout d'abord, des enfants scolarisés sur écrans, des adultes, et même des personnes âgées maniant l'informatique que je suivais avant le confinement, était si attendue des patients, de leurs parents ou aidants... Peu à peu, en fonction du projet de soin qui avait été établi et des nouvelles plaintes remontées, lors du confinement, je tentais de créer des supports sur-mesure, que j'adaptais en fonction des résultats, sur ce nouveau support numérique, en partant de leurs points forts.

**Les enfants adorent, ils sont très investis, se concentrent parfaitement. Le long travail en amont pour créer ces supports est récompensé par les sourires des enfants.**

Les premiers résultats furent spectaculaires, les enfants, les adultes, avaient besoin de reprendre leurs soins! Les patients semblaient encore plus investis qu'en présentiel, au début je pensais que c'était parce qu'ils n'avaient pas eu de soins pendant plusieurs mois, puis peu à peu, le retour des parents, des aidants des patients petits ou grands eux-mêmes permettaient de conforter les résultats, en constatant l'amélioration des compétences qu'elles soient visuo-motrices, visuo-perceptives, cognitives .....

**Le télésoin permet à l'enfant ou à l'adulte de prendre conscience en direct, de l'importance de la stabilité de la fixa-**

**tion, de la bonne maîtrise de l'oculomotricité.** Il visualise ses difficultés en situation d'exploration, ses petites erreurs de localisation (en distance et en direction), l'anticipation visuelle peu performante (Il comprend qu'il faut prendre le temps de bien utiliser son outil œil pour anticiper correctement). Pour certains, dont la communication sociale était compliquée, ils s'ouvrent avec le numérique et l'accès aux soins est plus aisé.

L'idéal serait de pouvoir coupler le télésoin à l'eye-tracking pour pouvoir objectiver ce qu'il constate. **Le patient devient plus acteur, il est plus investi, plus moteur de sa prise en charge.** Il observe les postures délétères, qu'il tend à utiliser pour tenter d'améliorer son geste visuel, ou son geste manuel (lorsqu'il prend la main en partage d'écran).

On peut noter une meilleure prise de conscience de ce qu'il fait, en voyant ou en regardant. Pour les petits qui sont suivis en métacognition, ils utilisent plus facilement leurs petits robots pour pallier leurs difficultés. Les enfants se placent en meilleure situation face à l'écran (qu'ils utilisent tous les jours), aussi ils semblent plus facilement utiliser leurs moyens de compensation et de remédiation, ils transposent plus facilement ce qu'ils ont retenus dans la vie de tous les jours.

La présence en séance, des parents ou des aidants, leur permet de mieux observer les plaintes, les dysfonctionnements. Nombreux ont remonté de nets progrès dans la lecture, les explorations, moins de fatigabilité, moins de sauts de consignes, une meilleure attention visuelle, une diminution de certaines maladrotes, et pour certains plus petits, une bonne utilisation dans la vie de ce qui a été effectué en télésoin avec une amélioration dans de très nombreux gestes visuels et manuels. Une amélioration des compétences visuo-perceptives visuo-motrices...

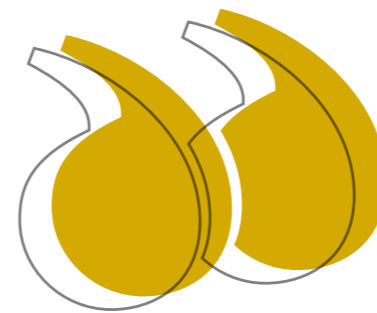
Une diminution également de la fatigabilité en fin de journée (malgré les cours en visioconférences) du fait de la disparition des déplacements pour se rendre aux diverses prises en charges (pour les enfants du cabinet).

Les enfants adorent, ils sont très concentrés! Pour les plus perfectionnistes ils comprennent plus facilement que ce n'est pas grave de se tromper, ils corrigent eux-mêmes leurs petites ou grandes erreurs avec leurs propres moyens! Depuis le télésoin, en orthoptie il y a une meilleure utilisation de la métacognition (selon leur praticien).

**Pour les plus grands et adultes: ils comprennent beaucoup plus facilement ce qui est demandé, ils avancent beaucoup plus vite! Aussi, ils font plus attention à leur posture à l'ergonomie dans la vie de tous les jours!**

Lors du déconfinement, certains, du fait de leur fragilité, ont poursuivi leurs séances en télésoin, d'autres ont repris en présentiel. Dans de nombreux cas, quelques séances de rééducation orthoptique en télésoin ont permis une meilleure compensation. **À la rentrée scolaire, j'ai refait le point avec un petit, en présentiel, il m'a dit «Daniela, c'était plus facile en télésoin!!!»**

**Prenez bien SOIN de vous!**  
Daniela TRUCCHIA MARTINEZ



Bonjour, je fais quelques consultations en télésoin. **J'utilise Zoom pour les rééducations neuro-visuelles car leur partage d'écran est facile, on voit toujours le patient, on peut donc mieux l'observer dans son travail.**

Je partage avec lui mes logiciels de rééducation style Gerip, et lorsque j'ai un exercice sur feuille à lui proposer, je fais baisser la caméra et rajouter un miroir, comme ça je peux observer ses yeux et la feuille (pas en entier mais c'est mieux que rien).

Pour les rééducations de vergence, j'ai utilisé le logiciel de longue vue, très bien fait mais payant. Je leur donne en avance un petit "kit" avec une baguette de fixation, des stéréogrammes et des lunettes rouge/cyan. J'ai pris en charge les frais mais je ne sais pas si je vais continuer car cela revient cher.

J'ai eu quelques difficultés de connexion au début, surtout avec longue vue, j'ai perdu des consultations à cause de mauvaises connexions, donc maintenant je propose un essai de 3 min en amont pour être sûre que c'est faisable et que je ne vais pas perdre mon créneau horaire pour rien. Je diminue peu à peu les visio car j'ai repris un rythme normal suite au covid.

J'exerce dans une région peu dense, où les gens font beaucoup de kilomètres pour venir, donc peut-être que je vais continuer à proposer des suivis en visio en alternance avec du présentiel pour ceux qui habitent loin.

**Voilà mon expérience! Je vais demander à mes patients s'ils veulent donner leur avis. Merci pour ce que vous faites pour nous.**

**Bonne continuation et bon week-end!**  
Stéphanie.



# Se former quand on est salarié... **Une obligation!**



Nous entendons souvent nos collègues libéraux échanger sur les formations qu'ils ont suivies et on se dit qu'en tant que salarié(e) nous ne sommes pas concernés, ou bien que nous devrions payer de notre poche. ET BIEN NON!!!

## **VOTRE EMPLOYEUR A L'OBLIGATION DE COTISER POUR QUE VOUS VOUS FORMIEZ. DONC POURQUOI S'EN PRIVER ?**

De plus les salarié(e)s sont aussi concerné(e)s par l'obligation triennale de Développement Professionnel Continu (DPC).

## **L'OBLIGATION TRIENNALE DU DPC, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

L'obligation de DPC concerne l'ensemble des professionnels de santé de France, tous modes d'exercices confondus.

Chaque professionnel de santé doit concourir à son DPC triennal en participant à au moins deux types d'actions de DPC sur cette période (formation continue, évaluation des pratiques professionnelles, gestion des risques).

Le début de l'obligation triennale est le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : donc, vous devez avoir réalisé **deux formations DPC** entre janvier 2020 et fin 2022.

## **VOUS ÊTES SALARIÉ.E DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ NON CONVENTIONNÉ**

En France, tous les employeurs sont soumis à une obligation de financement de la formation professionnelle continue. Les fonds sont collectés par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

Sauf exception, l'OPCA qui concerne les orthoptistes salarié.e.s d'un établissement de santé non conventionné est Actaliens. Rapprochez-vous de votre employeur, c'est lui qui gère le dispositif DPC et l'OPCA auquel il cotise.

À savoir, votre employeur n'aura pas à avancer les frais d'inscription, et sera indemnisé de la perte de gain suite à votre absence sur votre lieu de travail.

## **VOUS ÊTES SALARIÉ.E EXERÇANT DANS UN CENTRE DE SANTÉ CONVENTIONNÉ**

### **FAIRE UNE FORMATION NON AGRÉÉE DPC :**

Tous les employeurs sont soumis à une obligation de financement de la formation professionnelle continue. Les fonds sont collectés par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO/OPCA). Votre employeur sera remboursé du coût de la formation.

### **FAIRE UNE FORMATION AGRÉÉE DPC (LE DPC NE PREND EN CHARGE QUE LES SALARIÉS DE STRUCTURES CONVENTIONNÉES) :**

Vous devez obligatoirement créer un compte sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

Inscrivez-vous à une action de DPC depuis votre compte DPC. Une fois la formation terminée (date de fin indiquée sur votre compte personnel) vous n'avez aucune démarche à faire. L'organisme DPC envoie le justificatif de votre présence à votre agence.

Après vérification que l'ensemble des pièces soit correct, un virement sera effectué. **Vous pouvez commencer à vous inscrire de suite!!! Bonne formation à vous tous.**

Mélanie ORDINES



**ATTENTION OBLIGATION :**  
vous devez avoir réalisé 2 formations DPC entre janvier 2020 et fin 2022.



### **GUIDE PRATIQUE :**

[https://www.mondpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/GUIDE%20PRATIQUE/PS\\_modeemploi\\_commentsinscrire\\_f](https://www.mondpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/GUIDE%20PRATIQUE/PS_modeemploi_commentsinscrire_f)

# PROGRAMME 2021



PARIS

Toutes nos formations peuvent être dispensées à la demande sur sollicitation écrite et sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

**INCLUS :**  
Support de formation, Repas.

# PROGRAMME 2021

Dates 2021	Intitulé	Formateurs
Janvier 25 et 26	Tests étalonnés en orthoptie chez l'enfant	Laura LECOMTE
01 et 02	Troubles neurovisuels chez l'Adulte	Marianne Vidal
Février 11 et 12	Lecture et empan visuo-attentionnel	Nadine Jaulin
15 et 16	Troubles des apprentissages : bilan et rééducation	Katrine Hladiuk et Laura Lecomte
22 au 24	Posture et prise en charge orthoptique	Grégoire Verhaegen et Valérie Pichon (podologue / posturologue)
Mars 01 et 02	<b>N&amp;W</b> Dépistage et surveillance des troubles visuels chez l'enfant pré-verbal	Frédérique Serra
05 et 06	Réfraction dans le cadre des protocoles de coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes	Marie-Anne Balayn
11 et 12	<b>N&amp;W</b> Risque d'addiction aux écrans (Rôle de l'orthoptiste dans la prévention)	Nadine Jaulin et Clotilde Sevestre
18 et 19	Rééducation optomotrice : outils, techniques et méthodes	Marianne Vidal
02	<b>N&amp;W</b> OCT en pratique	Rislé Bouzitou
Avril 12 et 13	Basse vision - 1ère partie	Laura Lecomte
23	Accommodation : outils et pratiques de prise en charge	Frédérique Serra
26 et 27	Troubles vestibulaires et orthoptie	Frédérique Serra et Cynthia Lions
Mai 28 et 29	Dépistage et surveillance d'une rétinopathie diabétique Innovation de la télémédecine	Alexis Lavergne, Grégoire Verhaegen
31/05 et 1 <sup>ER</sup>	Tests étalonnés en orthoptie chez l'enfant	Laura Lecomte
07	<b>N&amp;W</b> Relation patient/soignant : communication verbale/non verbale	Michèle Meillac
Juin 17 et 18	Troubles neuro-visuels des enfants atteints d'un polyhandicap ou d'une paralysie cérébrale	Dominique Rey-Roussel
21 et 22	Basse vision - 2ème partie	Laura Lecomte
Juillet 01 et 02	Communication visuelle chez les TSA : Apport de l'orthoptie	Marie-Laure Laborie
08 et 09	Mémoire visuelle	Marianne Vidal
01 au 03	Autisme (TSA) et orthoptie neurovisuelle	Marie-Laure Laborie
04	<b>N&amp;W</b> Autisme (TSA) : retour sur expérience	Marie-Laure Laborie
13 et 14	Fonctions exécutives et TDAH	Sébastien Henrard et Katrine Hladiuk
24 et 25	Les Bilans Orthoptiques	Grégoire Verhaegen
Octobre 15 et 16	Réfraction dans le cadre des protocoles de coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes	Marie-Anne Balayn
19 et 20	DMLA : Conséquences fonctionnelles et maintien de l'autonomie	Katrine Hladiuk
Novembre 25 et 26	Oculométrie et oculomotricité	Marie-Laure Laborie
30	Champs visuel : de la théorie à la pratique	Benjamin Msihid
Décembre 03 et 04	<b>N&amp;W</b> Vision et acquisition du nombre	Nadine Jaulin
07	<b>N&amp;W</b> Troubles des apprentissages : retour sur expérience	Katrine Hladiuk et Laura Lecomte
09 et 10	Sclérose en plaque et Orthoptie	Grégoire Verhaegen et Dr Donze (Médecin MPR)

Dates	Villes	Intitulé	Formateurs
16 et 17 avril	Rennes	<b>N&amp;W</b> Risque d'addiction aux écrans (Rôle de l'orthoptiste dans la prévention)	Nadine Jaulin et Clotilde Sevestre
28 et 29 mai	Nantes	Réfraction dans le cadre des protocoles de coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes	Marie-Anne Balayn
11 et 12 juin	Tours	Troubles des apprentissages : Bilan et rééducation	Katrine Hladiuk et Laura Lecomte
04 et 05 octobre	Reims	Strabisme divergent et intermittent	Yannick Moujon
11 et 12 octobre	Nancy	Troubles vestibulaires et orthoptie	Frédérique Serra et Cynthia Lions
02 et 03 décembre	Strasbourg	L'ésophorie : un déséquilibre sensoriel, moteur et optométrique	Yannick Moujon
28 et 29 janvier	Toulouse	Ludothèque et orthoptie	Marie-Laure Laborie
16 et 17 avril	Toulouse	Orthoptie et psychomotricité	Yannick Moujon et Dr Pascal Bourger*
24 et 25 juin	Bordeaux	Troubles visuo-spatiaux	Marie-Laure Laborie
16 et 17 septembre	Bordeaux	Rééducation optomotrice : outils, techniques et méthodes	Marianne Vidal
10 et 11 septembre	Clermont-Ferrand	Lecture et empan visuo-attentionnel	Nadine Jaulin
30 septembre et 1 <sup>ER</sup> octobre	Avignon	Troubles neurovisuels chez l'adulte	Marianne Vidal
14 et 15 octobre	Montpellier	Troubles neuro-visuels des enfants atteints d'un polyhandicap ou d'une paralysie cérébrale	Dominique Rey-Roussel
25 et 26 octobre	Lyon	Les Bilans Orthoptiques	Grégoire Verhaegen
10 au 12 mai	Guadeloupe	Posture et prise en charge orthoptique	Grégoire Verhaegen et Valérie Pichon**



## PROFESSIONNELS LIBÉRAUX : FORMEZ-VOUS AVEC LE FIF FPL !

Cet organisme prend en charge vos frais de formation (sur présentation de votre attestation de versement URSSAF) et si votre organisme est agréé.

- Frais réels plafonnés à 200€/jour jusqu'à 900€ maximum
- Également :
- Prise en charge de formations longues durées (DU...)
- Bilan de compétences
- Reconversion professionnelle
- Participation à un Jury d'examen professionnel.

Connectez-vous sur le site du FIF : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

ou demandez à votre représentant FIF, délégué au SNAO.



\*Psychomotricien. \*\*Podologue-posturologue

## FICHE INSCRIPTION UNRIO 2021

Prénom ..... Nom ..... Nom de naissance .....

Né(e) le ..... Département de naissance .....

Année de diplôme ..... Lieu de diplôme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone professionnel ..... Portable .....

Adresse e-mail ..... N° adhésion SNAO .....

N° ADELI ..... ARS de votre lieu d'exercice .....

Référence du stage .....

Titre de la formation .....

Date de la session ..... Lieu .....

Durée du stage	Libéral Adhérent SNAO	Libéral Non Adhérent SNAO	Établissement, Salarié(e)	Étudiants
<b>1 JOUR</b> 7 heures	215 €	395 €	395 €	70 €
<b>2 JOURS</b> 14 heures	420 €	775 €	775 €	130 €
<b>3 JOURS</b> 21 heures	625 €	1 155 €	1 155 €	190 €
<b>4 JOURS</b> 28 heures	860 €	1 580 €	1 580 €	280 €

### Modalités d'inscription pour les orthoptistes libéraux:

Pour toute inscription doit être retourné le devis signé accompagné d'un chèque d'acompte:

- Pour un stage de 2 ou 3 jours: chèque de **80 €**
- Pour un stage de 4 jours: chèque de **150 €**

Chèque à l'ordre de **l'UNRIO**. Des aménagements de paiement peuvent être accordés sur demande.

**RAPPEL:** L'ordre des inscriptions se fera en fonction de l'arrivée des courriers, toute annulation doit être formulée par écrit, toute session non décommandée 15 jours à l'avance ne pourra être remboursée, sauf cas de force majeure et l'acompte sera conservé.

### Modalités d'inscription pour les orthoptistes salarié(e)s: à l'attention de l'employeur.

Pour toute inscription d'un orthoptiste salarié, l'employeur doit simplement indiquer ses coordonnées en apposant son cachet sur ce document.

À réception, une convention de stage, ainsi qu'un devis lui seront retournés.

À l'issue du stage, une facture pour le montant total avec une attestation de présence lui seront adressés.

DANS UN SOUCI DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, TOUS LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS VOUS SERONT DÉSORMAIS ENVOYÉS PAR MAIL.

Date

Cachet de l'employeur

Signature

## FICHE INSCRIPTION UNRIO-DPC 2021

Prénom ..... Nom ..... Nom de naissance .....

Né(e) le ..... Département de naissance .....

Année de diplôme ..... Lieu de diplôme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone professionnel ..... Portable .....

Adresse e-mail ..... N° adhésion SNAO .....

N° ADELI ..... ARS de votre lieu d'exercice .....

Référence du stage .....

Titre de la formation .....

Date de la session ..... Lieu .....

### Marche à suivre pour l'inscription à une formation UNRIO-DPC 2021

- Inscrivez-vous, (si cela n'a pas déjà été fait) afin de créer votre profil avec votre N° ADELI sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr)
- Consultez les actions en allant dans la rubrique: « **Recherche actions** », renseignez **1497** dans la case « **numéro d'organisme** » puis cliquez sur « **rechercher** ».
- Inscrivez-vous à l'action de votre choix.

### À envoyer par courrier à l'UNRIO

1. La fiche d'inscription **UNRIO-DPC 2021** remplie et signée.
2. Une feuille de soins annulée.
3. Un chèque de **30 €** à l'ordre de l'UNRIO pour frais de dossier.
4. Un chèque de caution de **150 €** à l'ordre de l'UNRIO qui sera restitué à la fin de la session de formation au stagiaire qui aura suivi le stage en entier. Celui-ci sera encaissé si annulation tardive du stagiaire, moins d'un mois avant le début du stage, sauf en cas de force majeure à justifier.

L'ordre des inscriptions se fera en fonction de l'arrivée des courriers.

**Toute annulation ou justification d'absence doit être formulée par écrit.**

**Si une session est complète** (20 inscrits) et qu'elle vous intéresse, prévenez l'UNRIO.

DANS UN SOUCI DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, TOUS LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS VOUS SERONT DÉSORMAIS ENVOYÉS PAR MAIL.

Date et signature précédées de la mention manuscrite: « *Je m'engage à suivre une évaluation de l'impact de la formation sur ma pratique* »

Cachet de l'orthoptiste ou de l'employeur

## Offres d'emploi

### TOURNON D'AGENAIS (47370)

#### RECHERCHE COLLABORATION/REMPACEMENT

Réf: AN-20200925-000254 - 29/09/2020

Propose une collaboration (ou STATUT remplacement possible) de 1 à 2j/semaine (possibilité 2 à 4 demi-journées/semaine). Amblyopie, Travail fonctionnel (troubles des apprentissages et basse vision) et à visée posturale. Possibilité de logement si 2 jours consécutifs au studio du pôle de santé. Bonne équipe au pôle de santé (dentistes/kiné/MG/ostéo/diet/Psy/Infirmiers + Podo à venir)

Contact: Mme Julie JEANNEAU - Tél: 06 17 15 24 68

E-mail: jeanneaujulie@gmail.com

### OSNY (95520)

#### TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL

Réf: AN-20201005-000259 - 06/10/2020

Le cabinet Oph95 au centre ophtalmologique d'Osny (Val d'Oise - 95) cherche un(e) orthoptiste en CDI dès que possible. Temps plein ou Temps partiel avec la possibilité des samedis à 250 € net / samedi. Taux horaire de 20,65 à 25 € brut de l'heure en semaine. 70 patients par jour: réfractations + examens complémentaires + orthoptie. Plateau moderne et agréable. Équipe jeune, soudée et dynamique. À 30 minutes en voiture du nord de Paris. Plus d'infos: www.oph95.fr. Pour postuler, contact téléphonique ou envoyer votre candidature par courriel.

Contact: M. Christophe RIOU - Tél: 06 09 91 15 96

E-mail: direction@oph95.fr

### GRENOBLE (38100)

#### REMPACEMENT 6 MOIS DANS CABINET LIBÉRAL À GRENOBLE

Réf: AN-20201004-000258 - 05/10/2020

Orthoptiste libérale à Grenoble (Isère - 38) recherche un(e) remplaçant(e) pour congé maternité de novembre 2020 à fin avril 2021. Rétrocession très faible. Le cabinet est constitué de plusieurs professionnels de santé (orthophoniste, psychologues, sophrologue). Il est entièrement refait à neuf et aux normes handicapées. Grande salle de travail de 21 m². Activités variées: bilan orthoptique, idc, suivi d'amblyopie, troubles neuro-visuels de l'enfant et de l'adulte, basse vision. Contact par téléphone ou par courriel.

Contact: Mme Élodie ISNARD - Tél: 06 19 57 92 77

E-mail: isnard.ortho@gmail.com

### VALENCE (26000)

#### POSTE D'ORTHOPTISTE EN SALARIAT

Réf: AN-20200929-000257 - 30/09/2020

Le Centre Ophtalmologique et Rétine de Valence (26- Drôme) recherche un(e) orthoptiste diplômé(e) en CDI à temps plein

Directeur de publication: Laurent MILSTAYN

Rédaction et coordination: Alexandra ISAAC

Création, mise en page: Thibault INGLEBERT

Tél: 06 32 90 38 60

Impression: COMPOFAÇON IMPRIMERIE

Tél: 01 48 24 47 44

Édité par le SNAO

22, rue Richer - 75009 Paris

Tél.: 01 40 22 03 04

E-mail: www.orthoptiste.pro

Dépôt légal: 53 073 ISSN 0987 45 34

ou partiel (à définir ensemble) afin de rejoindre une équipe jeune et dynamique dans un centre équipé de matériel dernière génération (NIDEK, ZEISS), d'un espace imagerie et d'une salle IVT. Activité d'aide à la consultation: Réfraction, OCT, RNO, champ visuel, topographie. Merci de transmettre votre candidature par courriel.

Contact: OPHTA SERVICES - Tél: 07 86 53 78 02

E-mail: emalatrav@ophtavenir.com

### GRENOBLE (38000)

#### RECHERCHE ORTHOPTISTE

Réf: AN-20200927-000255 - 28/09/2020

Le Centre d'Ophtalmologie du Dauphiné (Isère - 38), composé de 8 ophtalmologistes, recherche un(e) orthoptiste salarié(e) pour un CDI TP 35 ou 39 heures dès le mois d'octobre 2020. Activité variée: anamnèse, tonométrie, réfraction, examens complémentaires (rétinographies, OCT, champs visuels, biométrie...). Disposant ou non d'une expérience en consultation et en examens complémentaires. Vous pouvez envoyer par courriel un CV ainsi qu'une lettre de motivation ou nous contacter directement au 06 63 20 79 12, merci.

Contact: Dr Jean-Jacques MASELLA - Tél: 06 61 15 95 98

E-mail: c.masella@cod38.fr

### VALBONNE (06560)

#### CHERCHE REMPLAÇANT(E)

Réf: AN-20200929-000256 - 29/09/2020

Orthoptiste libérale à Sophia-Antipolis, dans un espace santé regroupant une trentaine de praticiens différents, je cherche un/une remplaçant(e) pour la période du 04/01 au 03/06/2021. Possibilité de temps partiel ou temps complet à définir. Activités du cabinet: dépistages bébévision, bilans orthoptiques, bilans et rééducation neuro-visuels, rééducations diverses. Cadre agréable, bonne ambiance. Me contacter par e-mail

Contact: Mme Laetitia DOLLA - Tél: 06 61 31 76 24

E-mail: ortho.dolla@yahoo.fr

### LES LILAS (93260)

#### RECHERCHE COLLABORATEUR(TRICE)

Réf: AN-20200920-000251 - 21/09/2020

Orthoptiste libérale proche de Paris, à 2 minutes à pied du métro Mairie des Lilas, ligne 11 (au Lilas Seine Saint Denis - 93). Recherche un(e) collaborateur(trice) pour septembre pour les jeudis, samedis et lundis, mardis après-midi, de préférence, mais possibilité de répartir autrement les 5 demi-journées. Jeune diplômé(e) bienvenu(e). Activités variées; patientèle agréable; forte demande. Place de parking réservée possible. Contact par téléphone ou, de préférence, par courriel

Contact: Mme Élodie MARY - Tél: 06 21 44 47 50

E-mail: emary.orthoptiste@gmail.com

### VERNAISON (69390)

#### RECHERCHE COLLABORATEUR / COLLABORATRICE

Réf: AN-20200916-000247 - 16/09/2020

Orthoptiste libérale sur la commune de Vernaison (15 mn au Sud de Lyon, desservie par les TCL et trains) recherche collaborateur / collaboratrice pour le jeudi et vendredi journée. Le cabinet a une activité variée et se situe au sein d'un pôle santé comportant médecin généraliste, pédiatre, podologue, sage femme, psychologue... Favorisant les échanges et une ambiance conviviale. Contact par téléphone ou par mail.

Contact: Mme Camille FAURE - Tél: 06 59 68 87 31

E-mail: faurecamille@contact-orthoptie.fr

### PARIS (75020)

#### URGENT RECHERCHE ORTHOPTISTE POUR REMPLACEMENT

Réf: AN-20200917-000248 - 18/09/2020

Suite à une interruption brutale en raison d'un problème de santé, je cherche quelqu'un pour me remplacer 2 jours ou plus et prendre en charge au moins les enfants dont le traitement a déjà été différé à cause du COVID. Mon cabinet est très agréable et situé Porte de Vincennes.

Contact: Mme Caroline GRADVOHL - Tél: 06 81 22 17 30

E-mail: caroline.gradvohl@yahoo.fr

TOUTES  
LES ANNONCES  
SONT EN LIGNE  
SUR NOTRE  
SITE!



# OptiKid

LE SPÉCIALISTE DE LA VUE DES ENFANTS

"Nos lunettes, une affaire de spécialiste!"

DÈS LE 1<sup>ER</sup> ÂGE  
www.optikid.fr

Vos patients vous réclament un opticien qualifié à qui confier la vue de leur enfant ?  
→ Contactez nos Délégués à l'Information Médicale :

GRAND OUEST CAROLINE ANTOINE 06 31 31 40 81	GRAND EST JEAN-LUC DE NANTES 06 86 53 37 29	NORD ET ÎLE DE FRANCE DAVID GAMRASNI 06 61 17 05 22
---	---	---

### GANGES (34190)

#### RECHERCHE ORTHOPTISTE SALARIÉE

Réf: AN-20200918-000250 - 18/09/2020

Recherche orthoptiste salarié(e) temps plein (CDI) pour remplacer orthoptiste qui a quitté la région. Excellente condition d'exercice dans centre récent (2015), très bien équipé, en travail aidé par 4 orthoptistes salariées. Activités variées: Réfraction et exploration (CV, RNM, OCT, Biométrie, CCE...) en amont de la consultation ophtalmologique + activité orthoptique (BO, suivi enfant strabique et rééducation). Cadre de vie professionnel et personnel très agréable entre mer (méditerranée) et montagne (Cévennes) à la fois excentré et proche des métropoles (Montpellier et Nîmes).

Contact: Dr Marc FAGES - Tél: 06 07 36 68 18

E-mail: marcfagesoph@aol.com



**Accessoires**

**Instruments Chirurgicaux**

**Instruments HEINE**

**Prismes**

**Réfraction**

**Tests de Perception  
des Couleurs**

**Tests de Basse Vision**

**Tests Stéréoscopiques**

**Tests de Vision**

**Tests de Vision Binoculaire**

**Site Internet:  
[www.eyesfirst.eu](http://www.eyesfirst.eu)**

**Email: [eyesfirst@tshs.eu](mailto:eyesfirst@tshs.eu)**



**ORTOPAD  
SOFT**

**Nos  
SOFTies**



**En bambou  
naturel**



**ORTOPAD SOFT BOYS**

**[www.ortopad.fr](http://www.ortopad.fr)  
Email: [ortopad@tshs.eu](mailto:ortopad@tshs.eu)**

**ORTOPAD SOFT GIRLS**